

Ville de Concarneau



Conseil municipal

3 juillet 2024

Procès-verbal

Conseil municipal du 3 juillet 2024
Ordre du jour

1	Citoyenneté : Travaux d'office – Mise en place d'une procédure	4-6
2	Communication : Présentation et validation du nouveau logo et de la charte graphique associée	7-20
3	Développement durable : Convention de partenariat Ville de Concarneau - Vigipol	21-22
4	Développement durable - Services techniques : Demande de fonds de concours Mobilités à Concarneau Cornouaille Agglomération	23-31
5	Développement durable : Charte « Plages sans déchet plastique »	32-38
6	Commerce – tourisme : Modification statutaire de CCA pour la compétence facultative « Tourisme » dans le domaine de la randonnée	39
7	Commerce-Tourisme : Village de Noël – tarifs chalets	40-42
8	Urbanisme-Foncier : Etude du trait de côte : Constitution d'un groupement de commande entre CCA, Concarneau, Trégunc, Névez et Pont-Aven	43-48
9	Urbanisme-Foncier/ Caisse des Ecoles : Vente d'un délaissé de parcelle Quartier de la Glacière	49-50
10	Nautisme : Attribution d'une subvention – Association des amis du Marche Avec	51-53
11	Développement durable : Attribution d'une subvention – AAPMA de Pont-Aven / Concarneau	54-57
12	Action culturelle : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Sécurisation du Festival des Filets bleus	58-63
13	Action culturelle : Attribution de subventions à des associations	64-70
14	Action culturelle : Mise à disposition gratuite du CAC à l'association « Les amis des Kanerien ar Mor » (Kam's) pour l'organisation d'un concert caritatif – Un chant pour un souffle	71-73
15	Action culturelle : Adhésion au réseau national des maisons des associations	74-77
16	Education jeunesse : Convention d'adhésion au groupement d'achat régional Breizh Achats et adhésion à la convention Marché viandes et charcuteries	78-80
17	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 – Centre des arts et de la culture	81
18	Finances : Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées à CCA (CLECT du 21 mai 2024) – Mise à jour de l'attribution de compensation du transfert de la compétence collecte des ordures ménagères et Partage de l'IFER éolien et photovoltaïque	82
19	Commande Publique : Signature d'un avenant au marché n°2023-44 conclu avec le groupement DIAC LOCATION / ASCORIA pour les prestations de Location Longue Durée et d'Entretien de véhicules neufs pour la Ville de Concarneau et son CCAS – Lot n°1 : « Location de Longue Durée et Entretien de véhicules légers de type ludospace à moteur thermique »	83
20	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire - Mandatement au CDG29 pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance	84-85
21	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois	86
22	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	87
23	Ressources humaines : Autorisation de signer un protocole transactionnel	88

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 25 juin 2024 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, Mme BAQUE Maguy, M HENNION Philippe, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme MARREC Sonia, M GUILLOU Claude, M BERDER Jérôme, Mme RAZER Josette, Mme JANVIER Elisabeth, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme LE NOUENE Marie-Christine donne pouvoir à Mme LE NEVE Evelyne
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth
Mme CRUAU Ludivine donne pouvoir à M ECHIVARD Alain
Mme PATY Elena donne pouvoir à M GUILLOU Claude
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE DOZE Fanch
M LE BON Thomas donne pouvoir à Mme DERRIEN Hélène

Bien, bonsoir, 18h30, Madame Moullec s'il vous plaît, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

Et à la nomination de la secrétaire de séance qui ce soir sera Madame Maguy BAQUE.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du 27 juin, je vous ai fait parvenir à votre domicile et par mail le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Et en date du 20 juin, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai dernier.

Sur ce procès-verbal, y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis contraires ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie, donc le procès-verbal est approuvé.

***Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024 est adopté par 31 voix POUR
(M LE GAILLARD et M HUARD n'étant pas arrivés au moment du vote)***

Concernant le point 23 de l'ordre du jour, s'agissant de la conclusion d'un protocole transactionnel entre la ville et un de ses agents, et compte tenu que ce dossier comporte des données confidentielles, je souhaite mettre au vote l'étude de ce point à huis clos.

Y a-t-il sur cette proposition des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***L'étude du point n°23 à huis clos est validée par 31 voix POUR
(M LE GAILLARD et M HUARD étant absents au moment du vote)***

Donc ce point sera traité en dernier, je demanderai au public et à la presse de bien vouloir quitter la salle et au moment du délibéré et du vote et nous mettrons bien évidemment fin à la retransmission vidéo de ce conseil.

Je vous informe également que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} octobre 2024.

Avant de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, ce soir, je voudrais que nous ayons une pensée pour Gaby ALLOT, qui vient de nous quitter à l'âge de 97 ans. Gaby ALLOT avait été adjoint au Maire sous les deux premiers mandats de Gilbert LE BRIS. Concarnois, il aimait sa ville. Instituteur, il a été Directeur de l'école de Lanriec. Adjoint à la culture, on lui doit notamment la création du Carré des Larrons en Ville Close.

Gaby ALLOT était également très engagé au sein de nos jumelages, notamment auprès des villes de Senne et Penzance. Je vous propose d'honorer sa disparition, par une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée à la mémoire de Gaby ALLOT.

Je vous remercie.

1	Pôle citoyenneté – démocratie locale : Procédure de travaux d'office – Réglementation et mise en application
---	---

M Marc BIGOT :

Le premier point ce soir concerne une procédure de travaux d'office et c'est Maguy Baqué qui va nous le présenter, Maguy s'il te plaît.

Mme Maguy BAQUE :

Merci Monsieur le Maire.

I - Etat des lieux sur la commune

Depuis la création du Pôle citoyenneté et démocratie locale le 10 octobre 2022, 827 doléances citoyennes ont été enregistrées. 135 demandes (soit 16,1%) concernent une absence d'entretien, motivée la plupart du temps par un risque d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes (arbres menaçant de tomber, terrains en friche, chute d'ardoises sur la voie publique, ...).

La problématique la plus récurrente est le manque d'entretien par le voisinage. L'élagage d'arbres étant la principale demande, suivie par les terrains en friche et l'entretien de haies. Une faible partie (12 demandes) concerne l'entretien de bâtiments (mur, toiture ou bâtisse en mauvais état).

II - Le profil des requérants

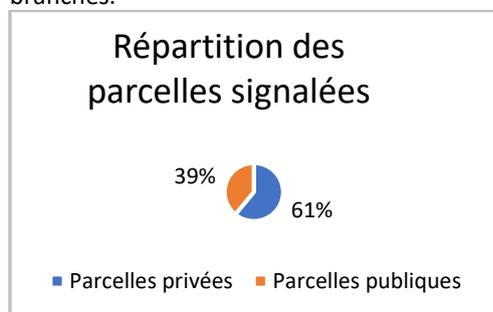
Trois profils ont été établis concernant les demandeurs sollicitant l'action de la ville, dans ce type de cas :

II – 1 Les particuliers, part majoritaire des demandeurs, contactent principalement la ville dans le cas d'un manque d'entretien de parcelles privées mitoyennes à la leur.

II – 2 Les services publics. C'est notamment le cas du Pôle déchets de CCA dont les collectes sont régulièrement impactées par la végétation privée non entretenue, empiétant sur la voie publique et empêchant l'accès aux camions. Cette demande de mise au gabarit routier est également nécessaire pour permettre aux véhicules de secours d'accéder à l'ensemble du territoire (SDIS, SAMU, ...).

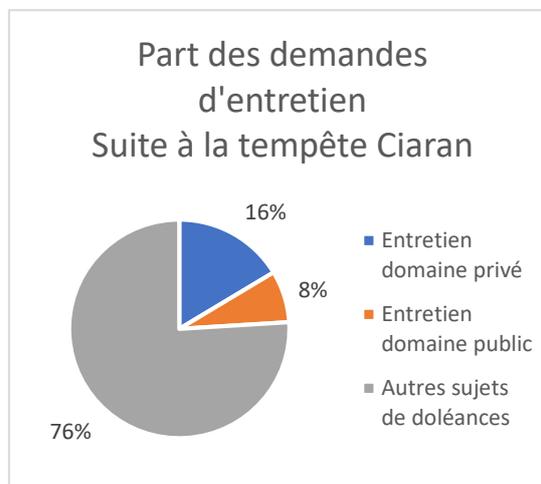
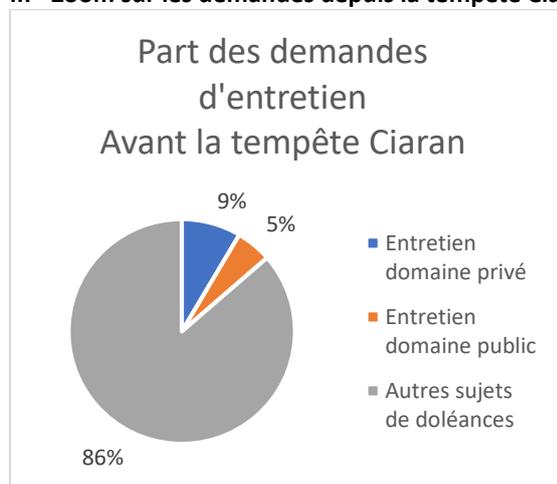
II – 3 Les sociétés privées, rencontrant les mêmes difficultés de circulation de véhicules de gros gabarit (société de bus Coralie, entreprises de transports, ...).

De plus, le Pôle citoyenneté et démocratie locale est de plus en plus sollicité par les services d'Orange dont les agents techniques ne peuvent procéder à la maintenance de certaines lignes aériennes touchées par des branches.



Sur les 135 demandes d'entretien répertoriées, 75 concernent des parcelles privées soit 61% des demandes.

III - Zoom sur les demandes depuis la tempête Ciaran



Une augmentation significative des demandes d'entretien est constatée depuis le passage de la tempête Ciaran en novembre 2023. La répartition des demandes reste semblable, le domaine privé étant davantage concerné. La plupart des demandes instruites concernent des demandes d'égavage.

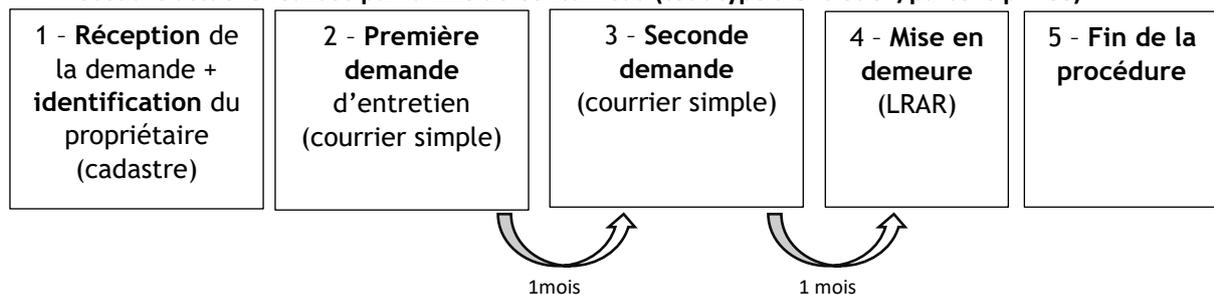
Le cas des bâtisses présentant un risque pour la sécurité :

Représentant une faible partie des demandes, certains murs, toitures et maisons en ruine représentent une menace importante pour la sécurité des biens et des personnes. Pour répondre à plusieurs cas, en cette fin d'année 2023, plusieurs arrêtés de mise en sécurité ont été pris en urgence.

Deux problématiques demeurent :

- Cette procédure sécurise le domaine public le temps des travaux mais ne contraint pas le propriétaire à les réaliser ;
- Lorsqu'il existe un risque pour les biens et les personnes sur le domaine privé, la situation peut être relativement complexe.

IV - Procédure actuelle réalisée par la ville de Concarneau (tout type d'entretien/parcelle privée)



A ce jour, malgré un rappel de la responsabilité des propriétaires, dans une situation portant atteinte à la sécurité publique (article L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), une infime partie de ces derniers ont réalisé les travaux. Certaines situations sont figées depuis des mois voire des années.

Le manque de réactivité des propriétaires ou des locataires peut s'expliquer ainsi :

- **Les résidences secondaires.** Les propriétaires sont trop éloignés pour superviser la réalisation ou peu concernés au vu du peu de temps passé dans le bien ;
- **Les résidences en location**
- **Le coût des prestations** (entreprise du paysage) en parallèle des travaux complexes lors d'un égavage réalisé par le propriétaire lui-même (manque de sécurisation, hauteur importante, compétences limitées ...);
- **Le décès des propriétaires et parfois de leurs seuls héritiers.**

V - Présentation des travaux d'office

Ceux-ci consistent en « l'exécution d'un arrêté lorsque le/la propriétaire est défaillant(e) en ses lieux et place et à ses frais ». En effet, en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient au Maire d'assurer des missions de **sécurité, tranquillité et salubrité publique**.

Exemples de problématiques constatées sur la ville de Concarneau :

Atteinte à la sécurité publique :

Depuis le passage de la tempête Ciaran, des problèmes de circulation sur les voies communales nous ont été relatés. Dans le secteur du Cabellou, plusieurs arbres et branchages implantés sur des parcelles privées, sont tombés en travers de la chaussée. Malgré une surcharge de travail, les agents du service espaces verts ont procédé, à titre exceptionnel, à l'égavage et à l'enlèvement d'arbres en lieu et place de propriétaires ayant manqué à leurs obligations.

Atteinte à la tranquillité publique :

De nombreux requérants nous sollicitent suite au manque d'entretien d'arbres et de haies appartenant à leurs voisins et ne laissant plus passer la lumière jusqu'à leur propriété.

Atteinte à la salubrité publique :

Deux restaurateurs nous ont contacté, il y a déjà plusieurs mois, pour des risques d'atteinte à l'hygiène de leur commerce. Implantés à proximité de terrains en friche, ils ont observé des rats sur le parking de leur restaurant et dans l'enceinte de l'établissement.

VI - Proposition de procédure de travaux d'office :

Elle consiste à confirmer la procédure actuelle et de permettre à la ville de Concarneau de répondre davantage aux sollicitations légitimes du voisinage. Suite aux deux courriers et à la mise en demeure, l'inexécution du propriétaire serait constatée par des agents et élus assermentés. L'autorité compétente pourrait ensuite, sur décision motivée, prendre un arrêté municipal d'exécution d'office.

Vu l'avis favorable commission Citoyenneté - Vie Locale - Démocratie Locale du 11 juin 2024,
Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la mise en place d'une procédure communale de travaux d'office ;
- De valider le choix de faire appel à des prestataires privés pour la réalisation de ceux-ci, avec demande de recouvrement du propriétaire défaillant via la trésorerie publique.

M Marc BIGOT :

Merci Maguy. Y a-t-il des questions, des commentaires sur ce projet de délibération ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Juste une petite question de détail, est-ce que l'on a une idée approximative du montant et du coup est-ce qu'il sera nécessaire de faire un appel d'offres et de passer par une procédure de marché ou non ?

M Marc BIGOT :

Maguy.

Mme Maguy BAQUE :

Sincèrement, je ne pense pas que l'on ait besoin de faire appel à un appel d'offres.

M Marc BIGOT :

Si ce sont des élagages, débroussaillages et autres, ça pourra être fait en interne. D'autres commentaires ? Non, il n'y en a pas.

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Arrivée d'Eric Malléjacq

M Marc BIGOT :

Le point suivant, c'est la présentation et la validation du nouveau logo et de la charte graphique associée, c'est Quentin Le Gaillard qui nous présente ce point. Quentin à toi, bonsoir déjà et à toi.

M Quentin LE GAILLARD :

Bonsoir, excusez mon retard, il y avait un peu de bouchons sur la route. Donc, ce soir l'idée c'est d'évoquer ce nouveau logo et surtout la nouvelle charte graphique, en fait toute la refonte de l'identité visuelle de la ville. Le logo actuel de la Ville de Concarneau date de 2011 (lui-même étant une refonte d'un ancien logo créé en 1988), 1988 c'est l'année de l'inauguration de la mairie. Son inclinaison actuelle le rend peu lisible notamment en présence de multiples logos, donc par exemple, quand il y a un financement, une subvention qui est attribuée à une association, pour vous prendre un exemple, bon le logo de la ville de Concarneau on le voit très peu, contrairement à d'autres. La charte graphique est vieillissante et ne reflète plus l'image moderne et dynamique que la municipalité souhaite projeter.

Le service communication a travaillé en lien avec un institut qui s'appelle Graphéine, à la création d'un nouveau logo et d'une charte graphique pour la Ville, plus moderne, durable et aligné sur les tendances actuelles pour moderniser l'image de la Ville.

Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail a été créé et s'est réuni pour deux ateliers : l'un sur l'identité de la Ville, il y a eu un travail en amont sur quels étaient les attendus, là par exemple, vous avez quatre logos que l'on connaît bien, la ville, l'agglomération, la région et le conseil départemental et comme vous pouvez le voir, c'est vrai que celui de la ville on le connaît donc on l'identifie. En revanche, il est beaucoup moins lisible que par exemple CCA juste à côté.

Ensuite, il y a eu un travail qui a été plus réalisé sur le graphisme en lui-même, et donc il y a trois pistes créatives avec des positionnements identitaires différents. Le groupe a retenu une piste spécifique, à partir de laquelle le logo a été finalisé et donc voilà aujourd'hui on va en échanger.

Le poisson qui était donc, là on le voit en bas à gauche, qui représente évidemment la pêche, ce qui a été la conclusion c'est que la pêche évidemment est primordiale toujours à Concarneau, en revanche, c'est un élément qui est un peu moins prégnant on va dire à Concarneau que ça ne l'était dans les années 80 mais ce qui est normal. La lisibilité du logo, j'en ai parlé juste avant, ce qui a été acté aussi, c'est que le bleu évidemment reste un élément déterminant de l'identité de la ville, la ville bleue. En revanche, la phrase ville bleue nous est apparue qu'elle n'était plus forcément primordiale de l'afficher visuellement, tout simplement parce qu'en fait maintenant il est rentré à la fois dans les habitudes, dans les mœurs, et en même temps sur un logo, voilà ça prend aussi de la place et ce n'est pas forcément ce qui était souhaité.

Donc, pour vous résumer un petit peu les trois pistes de réflexion, il y en avait une qui portait plutôt sur le côté l'océan est notre force avec le symbole du flux et du reflux, mouvement perpétuel. Il y a eu la piste d'un nouvel étendard, donc avec des drapeaux, une ville vibrant avec la vigueur d'un drapeau au vent. Et enfin cap au large, Concarneau qui est une terre de marins, construction navale, pêche, plaisance évidemment et donc les codes maritimes qui rythment la vie de Concarneau.

Et donc, celui que l'on a retenu c'est ce dernier, cap au large, symbole de l'univers maritime, avec symbole de puissance, on a retenu aussi le côté manufacture, parce que l'on a aussi une histoire notamment avec nos conserveries, l'authenticité et évidemment le côté maritime.

Et donc ce que l'on vous propose, on va petit à petit dérouler, donc c'est Concarneau, quelque chose de très simple mais à la fois que l'on souhaitait simple mais visuel, que l'on remarque, quelque chose qui peut être identifié par tout le monde, avec des lettres, pardon si on peut juste rester sur celui là quelques secondes, merci. Des lettres à la fois épaisses mais en même temps très droites, qui justement rappellent notamment les murailles de la ville close, le côté aussi manufacture, la vague sous le petit r, et la petite voile en-dessous du n, voilà il y a un petit travail qui a été fait là-dessus, avec le haut qui se détache aussi un petit peu de fait.

Si on peut descendre un tout petit peu, merci, voilà, on peut descendre encore, parfait, en bleu c'est mieux, donc là vous avez aussi différents coloris, l'idée c'est de travailler surtout le bleu et le blanc, et donc là vous avez quelques exemples de ce que l'on pourrait imaginer pour nos différents visuels. Je tiens à préciser que la déclinaison en elle-même de la charte graphique arrivera petit à petit, on va y travailler cet été, évidemment si on le vote ce soir, mais donc voilà, là c'est vraiment le point de départ, voilà vous avez quelques petits exemples. Je reviens à la charte graphique en elle-même qui joue avec le code maritime international et qui est assez prégnant dans la ville, voilà encore quelques petits exemples. Là encore l'effet, je reviens sur l'effet carré d'une certaine manière, l'effet rappelle notre histoire avec les conserveries, là voilà on peut imaginer la cheminée en haut d'une usine.

Là vous avez des exemples, alors ce n'est pas ce que l'on fera forcément, mais vous avez des exemples en bas au milieu, de magazines municipaux par exemple, que l'on pourrait envisager. Sur la droite, voir la ville en bleu, par exemple, c'est potentiellement ce que l'on pourrait faire comme publicité dans des villes environnantes.

Je reviens sur le côté magazine municipal, ce sont des propositions qui nous sont faites, encore une fois on n'a pas acté, mais voilà c'est ce vers quoi on s'oriente. Au milieu, vous avez des modèles de courriers, à droite un tote bag.

Donc, pour les étapes, ça a été voté en municipalité le 3 juin, la commission l'a voté le 11 juin et si vous l'approuvez, le conseil l'approuvera ce soir, donc le 3 juillet. Et donc, durant l'été, comme je le disais, on va décliner cette charte graphique pour prévoir le déploiement et donc on lancerait cette opération à partir du 1^{er} septembre.

J'en profite pour vous annoncer que si tout se passe comme nous le souhaitons, le nouveau site internet sortira à la même période.

M Marc BIGOT :

Merci Quentin. Donc, il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau logo et la charte graphique qui est associée. S'il y a bien des sujets ce sont les discussions que l'on peut avoir autour d'un logo, j'imagine qu'il y a des questions, des commentaires, je serais d'ailleurs très surpris qu'il n'y en ait pas, le premier à avoir levé la main c'est Antony Le Bras. Antony.

M Antony LE BRAS :

Oui forcément il y a toute une discussion autour d'un logo vous avez raison, parce que c'est important comme disait Monsieur Le Gaillard, l'ancien logo a duré pendant de nombreuses années, c'est le symbole de la ville sur énormément de documents ou de bâtiments publics donc ce n'est pas anodin ce choix-là. Et vous nous dites Monsieur Le Gaillard, le poisson qui représentait la pêche n'est plus un élément déterminant de l'identité de la ville, c'est pourquoi vous choisissez de le supprimer du logo de la ville. Si certes les tonnages débarqués de la pêche ont baissé, mais Concarneau reste un port de pêche, avec des pêcheurs, une criée et des mareyeurs. C'est un élément du présent de Concarneau. En outre, c'est un élément d'identité fort de la ville lié à son histoire. Un logo peut être moderne, c'est ce que vous recherchez tout en ayant des références historiques, l'important c'est que l'identité de la ville saute aux yeux quand on le voit.

Le poisson stylisé de l'actuel logo, ne symbolise pas seulement la pêche mais toutes les activités maritimes de Concarneau, industries navales, plaisance, voile, courses au large. Quoi de mieux qu'un poisson pour symboliser la mer. Pour garder un symbole maritime, vous remplacez le poisson stylisé de l'actuel logo par un très discret triangle dans le N de CONCARNEAU censé représenter une voile. Sachez que l'on perd en visibilité, en identité, n'importe quelle ville de France peut avoir un triangle dans son logo.

Enfin, la créativité de ce logo est minimaliste, ce logo à vrai dire n'en est pas un, c'est surtout un choix typographique, c'est presque un choix de police de caractère dans Word. Quel dommage d'avoir payé une agence et un cabinet de communication pour aboutir à cela. Le seul travail créatif porte sur deux lettres parmi les dix qui composent le mot CONCARNEAU, deux lettres se distinguent nettement, le R et le N sont côte à côte et font apparaître l'acronyme du Rassemblement National. Nous savons que ce n'est pas votre volonté, évidemment, je ne ferai pas ce procès-là, mais c'est une maladresse, c'est une vraie maladresse qu'il faut corriger, le RN sautera aux yeux de beaucoup de gens, qui verront écrit ce nouveau logo, pas de tous, certains ne le remarqueront pas, beaucoup d'autres le verront. C'est une erreur de communication assez grossière et qui est à notre avis à éviter, quitte à mettre en valeur deux lettres parmi les dix, en les stylisant il serait plus judicieux de mettre en valeur les deux C qui figurent sur tous les bateaux inscrits dans le quartier maritime de Concarneau plutôt que le R et le N. Si vous considérez qu'il est nécessaire, même si c'est coûteux de changer le logo de la ville, nous vous invitons à ne pas choisir celui proposé aujourd'hui et à refaire une nouvelle proposition dans quelques semaines. Merci.

M Marc BIGOT :

Merci Antony. Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Nous, nous nous sommes surtout arrêtés à la somme de 30 000 €, c'est vrai que l'on n'a décidé pas les mêmes priorités en termes de dépenses, vous c'est la police municipale, les caméras de vidéosurveillance, le terrain de foot et pour finir aujourd'hui le logo. Nous, c'est la rénovation des écoles, le développement des énergies renouvelables, la culture. 30 000 € ce n'est pas le budget que nous allons allouer aux associations culturelles aujourd'hui, nous aurions préféré que ce soit d'autres choix qui soient faits et nous regrettons vraiment que l'on mette 30 000 € dans un logo qui, pour finir, n'a pas beaucoup d'intérêt.

M Marc BIGOT :

Merci Madame Janvier. D'autres commentaires ? Madame Renault.

Mme Nathalie RENAULT :

J'avais une petite question sur la méthodologie, parce que je n'ai pas l'impression que les habitants de Concarneau ont été associés à ce choix et ce n'est pas anodin, comme l'a dit Antony, de changer le logo d'une ville, et donc je voulais savoir qui a été consulté pour aboutir à cette proposition en fait.

M Marc BIGOT :

Quentin s'il te plaît.

M Quentin LE GAILLARD :

Alors il y a pas mal de questions, je vais essayer d'y répondre petit à petit. Concernant le RN, alors effectivement c'est vrai, je ne vais pas dire l'inverse, c'est les mêmes lettres. Maintenant, je veux dire, il y a des gens par exemple, qui ont les mêmes lettres dans leur prénom et leur nom, et pour autant ça ne choque personne, moi, à titre personnel, ça ne me choque pas.

Deuxièmement, ce que je veux dire, c'est que demain, ils changent de nom, là on ne le verra plus, je ne vais pas m'arrêter, je trouverais ça franchement ridicule justement de s'arrêter à ça pour un parti politique. Après, je l'entends, je ne suis juste pas d'accord. Ensuite, ce que je veux dire c'est oui c'est quelque chose de simple, c'est vrai, c'est quelque chose qui peut paraître simple. Mais, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que ce n'est pas seulement un logo, c'est qu'il faut le voir plus globalement avec la charte graphique. Aujourd'hui, on était bloqués justement par un simple logo et une charte graphique qui derrière, en fait il n'y en avait pas vraiment, aujourd'hui c'est tout ce qui va avec.

Donc, j'entends, c'est simplement une petite vague avec un bateau, moi je pense aussi que c'est aussi le symbole d'une ville, ça ne veut pas dire que, enfin je veux dire quand on parle de la pêche c'est aussi les bateaux, la remarque que je faisais concernant le poisson, c'est que le poisson en lui-même, sur le logo que l'on avait, aujourd'hui c'est ça qui est dépassé. Ça ne veut pas dire que la pêche est dépassée évidemment, là les chiffres ont été rappelés, etc... Ce n'est pas du tout ce que je dis, et je ne me permettrais pas de le dire parce que ce n'est pas ce que je pense et ce n'est pas la réalité donc évidemment que non. Et ensuite, concernant les 30 000 €, oui c'est vrai on n'a pas les mêmes priorités, j'entends, vous c'est la police municipale, ouais, moi j'assume, et je pense que l'on est beaucoup à assumer ici, de vouloir mettre en place une police municipale. Je pense que Concarneau est une ville qui est assez grande, on est la 3^{ème} ville du Finistère, alors oui toutes les villes n'ont pas de police municipale. Il y a aussi de plus petites communes qui ont aussi des polices municipales, il n'y a pas besoin d'aller très loin, je pense à Trégunc, ils en sont très fiers, ils sont très heureux, à la fois les élus et à la fois les habitants, et d'ailleurs peu importe la couleur politique. Donc, je pense à Quimper, où aujourd'hui, alors c'est une ville un peu plus grande, c'est vrai, mais aujourd'hui Quimper, ils veulent en recruter davantage, parce que c'est à la fois une demande des habitants et...

M Marc BIGOT :

Le logo.

M Quentin LE GAILLARD :

Voilà, bon, c'est vrai, je vais rester dessus, donc en tout cas voilà, on n'a pas les mêmes priorités c'est vrai. Et ensuite, pardon, pour répondre à Nathalie Renault sur qui a été associé ? Il y a eu des groupes de travail au sein de la majorité municipale sur cette charte graphique, et donc on s'est réunis avec le cabinet Graphéine là-dessus, voilà.

M Marc BIGOT :

Quelqu'un voulait intervenir ? Je crois que c'est Fanch Le Doze tout à l'heure qui avait déjà levé la main, Fanch.

M Fanch LE DOZE :

Je peux laisser Hélène.

Mme Hélène DERRIEN :

Merci Fanch. Moi je reviens sur la notion de groupe de travail, puisqu'effectivement à ce moment là si c'est au sein de la municipalité ce serait plus clair de dire que c'est un travail au sein de la majorité municipale qui a abouti à ce projet.

Moi, franchement je n'arrive pas à comprendre, je suis désolée, je vais essayer de ne pas être trop sarcastique mais quitte à ce qu'il y ait une concertation, je pense que l'on aurait pu demander par exemple au conseil municipal des enfants et je pense que peut-être ils auraient réussi à faire quelque chose de beaucoup plus parlant, beaucoup plus imagé que ce que l'on voit là. Je suis désolée de le dire mais voilà, je pense qu'ils auraient eu des idées beaucoup plus intéressantes et qu'ils auraient su faire ressortir justement les caractéristiques principales de la ville que là, pour moi, je suis désolée mais ce n'est pas flagrant quoi. Ce n'est pas flagrant, pour moi le poisson, en plus il était stylisé, je trouve que c'était vraiment intéressant, ça rappelait en plus le travail de certains artisans locaux, notamment au niveau céramique, etc...

C'était intéressant de pouvoir valoriser ça aussi et le poisson effectivement ce n'est pas que la pêche mais c'est quand même important, enfin je trouve que là, moi je serais pêcheur ou dans le milieu de la pêche, je pense que je prendrai ça réellement comme une claque. Et le poisson, c'est la pêche mais c'est aussi tout ce que représente la mer aujourd'hui, voilà, c'est le plus beau symbole, enfin pour moi plus que le bateau militaire évoquant la puissance, ce qui me choque beaucoup par contre dans ce que vous avez présenté. Mais encore une fois, je pense qu'effectivement, nous n'avons pas les mêmes valeurs.

M Marc BIGOT :

Avant que Fanch Le Doze intervienne, le bateau militaire c'est un exemple de déclinaison sur une photo, c'est une déclinaison sur une photo pour un bateau qui, vu sa taille, je crois qu'il ne rentre même pas dans le port. Fanch Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Monsieur Le Bras m'a coupé un peu l'herbe sous le pied parce que c'est exactement les mêmes remarques que nous avions aussi sur le style du logo, sur le fait que l'on peut lire le poisson qui représentait la pêche n'est plus un élément déterminant de l'identité de la ville, les pêcheurs, de nombreux concarnois et l'association des Filets Bleus apprécieront ça. Et puis, si on veut aller encore même plus loin, sur le jeu du code maritime, soit, pas de soucis puisqu'il y a déjà des banderoles en entrée de ville, etc... Mais à ce moment-là, pourquoi vous les avez enlevées rue Dumont d'Urville par rapport à des décorations, que vous dites sur Facebook, fidèles à l'engagement pour la ville, plus durables, des décorations qui sont conçues et fabriquées avec des matériaux 100 % français en polypropylène. Donc c'est pareil, c'est le drapeau, etc...qui commence à disparaître sur Concarneau, alors que l'on part sur une charte graphique avec ce code maritime.

M Marc BIGOT :

Gilles Huard a demandé la parole également.

M Gilles HUARD :

Je vais être très rapide, je rejoins ce qu'a dit ma collègue sur la démocratie participative, je me faisais la réflexion aussi que quand il s'est agit de revoir, de refondre le magazine Sillage, l'ensemble des groupes avait été représenté à ce travail-là dans un groupe de travail, donc effectivement on aurait pu imaginer aussi que l'on soit associé à cette réflexion.

M Marc BIGOT :

Oui et on laissera Quentin Le Gaillard répondre, oui Fanch Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui par rapport à Monsieur Huard, je suis tout à fait d'accord aussi avec vous, et de plus qu'on a dû demander le document parce que ça allait être présenté en direct, donc nous demander de choisir un logo alors qu'on ne l'avait pas, moi personnellement je ne l'avais pas vu, donc ça pose aussi un gros problème.

M Marc BIGOT :

On va laisser déjà Quentin Le Gaillard répondre parce qu'autrement il va oublier un certain nombre de questions peut-être et il ne faut pas qu'il y ait une réponse qui échappe là.

M Quentin LE GAILLARD :

Je commence par la dernière remarque, c'est vrai que ce n'est pas bien, c'est une erreur donc ça n'aurait pas dû se produire, voilà.

M Fanch LE DOZE :

C'était marqué sur la délibération.

M Quentin LE GAILLARD :

Mais ça n'aurait pas dû se produire donc mea culpa, ça c'est vrai.

M Marc BIGOT :

Réponds déjà aux autres questions s'il te plaît parce qu'autrement tu vas perdre le fil.

M Quentin LE GAILLARD :

Concernant de ne pas faire appel, par exemple au conseil municipal des enfants, je ne sais plus qui a posé la question, Madame Derrien, pardon. Parce que de notre vision, on a le droit de ne pas la partager, c'est que la refonte d'une charte graphique, c'est un très gros travail, qui, à mon avis, doit être réalisé par des professionnels, pas par moi, je pense autant le conseil municipal des enfants auquel je tiens beaucoup, a énormément de très bonnes idées et peut travailler sur plein de sujets, que je trouve super intéressant. En revanche, je pense que ça n'était pas au conseil municipal des enfants d'imaginer, de créer, cette charte graphique. Parce que je pense justement que l'on se serait arrêté à un logo, or, ce n'est pas ce que l'on souhaite. Nous, ce que l'on souhaitait c'était une charte graphique dans sa globalité.

M Marc BIGOT :

Madame Janvier avant.

Mme Elisabeth JANVIER :

Moi, je voulais revenir à la somme des 30 000 € parce qu'en commission moyens généraux, régulièrement Madame Capitaine nous dit pour les associations, on est à 500 € près, ils demandent 2 000 € et on donne 1 500 € et je ne comprends pas que là vous ne réagissiez pas, c'est vous qui tenez les cordons de la bourse si j'ai bien compris. Vous nous dites souvent en commission moyens généraux, non là on ne peut pas, là il faut faire attention.

M Marc BIGOT :

Non, non, Monique Capitaine, j'ai provisionné ce montant-là.

Mme Monique CAPITAINE :

Le montant vous savez qu'il a été provisionné et puis effectivement je suis aux finances de la ville mais la ville comprend plusieurs services, le service culturel, citoyenneté, communication, qui ont également des projets et qui ont également une enveloppe. Donc, le budget de la ville doit être partagé sur ces différentes demandes que font ces différents services, que font les différents collègues élus.

M Marc BIGOT :

Il y avait Madame Derrien, Fanch Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui excusez-moi, c'était pour revenir sur le conseil des enfants, ce n'était pas à eux de le créer, c'était de donner une inspiration pour ce mini groupe de travail. Et un logo c'est différent, il y a le logo d'un côté et une charte graphique de l'autre, les deux peuvent aller ensemble, on a un logo et une charte graphique, ça il n'y a pas de souci, ils peuvent faire juste une charte graphique ou juste un logo ou les deux, c'est leur travail.

M Marc BIGOT :

Madame Derrien, oui, non.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, je vais juste revenir, Madame Capitaine, je suis un petit peu surprise de votre manque de réaction puisque ce qui s'est passé en commission citoyenneté par rapport à la présentation de ce logo et du montant, et l'accrochage qui s'en est suivi entre vous-même et Monsieur Le Gaillard, et le fait que j'ai quitté la commission de façon anticipée. Donc, voilà, c'est tout ce que je voulais signaler, merci.

M Marc BIGOT :
Quentin Le Gaillard.

M Quentin LE GAILLARD :

Je pense que quand on quitte une commission et pas pour ces raisons-là, il me semble qu'il n'y avait personne d'autre. Je vais finir d'abord, je pense que quand on quitte une commission, la personne est en train de présenter la délibération, le projet, que l'on n'attend pas la fin, quand les services ont travaillé dessus, qu'ils sont présents dans la salle, je pense que c'est simplement un manque de respect, donc je pense qu'à partir de ce moment-là, c'est un peu compliqué derrière.

M Fanch LE DOZE :

Il me semble que Madame Derrien s'était excusée.

M Marc BIGOT :

Excusez-moi Monsieur Le Doze, jusqu'à maintenant c'est quand même moi qui distribue et je crois que je le fais de manière très objective, tu avais terminé Quentin ? Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Merci. Donc, Madame Derrien est partie mais il me semble puisqu'elle me l'a dit, qu'elle avait remercié le travail des agents, etc... qu'elle s'en excusait. Voilà, on pourra voir sur le compte-rendu.

M Marc BIGOT :

On va revenir au logo. Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Je vais revenir au logo et d'abord sur la méthode parce que c'est un peu facile de dire que c'est une erreur, de ne pas avoir présenté le logo au conseil municipal. Le conseil municipal est censé donner son avis et valider, on n'a pas le choix, on nous demande de dire oui ou non. Sur ce logo, pour tout l'ensemble des délibérations, d'habitude on a des documents, et là bizarrement on n'a pas eu le document et vous dites que c'est une erreur comme si c'était un oubli mais ce n'est pas un oubli, c'est marqué dans la délibération « présentation du logo et la charte graphique seront diffusées lors de la séance ». Donc, c'était volontaire, que l'on n'ait pas la charte et le logo avant le conseil municipal, je ne sais pas trop pourquoi, qu'est-ce que vous craignez ? Finalement on l'a obtenu la veille en le réclamant, ne nous prenez pas pour des gogos, ce n'était pas un oubli, c'était volontaire. Je termine aussi, Monsieur le Maire ne vous a pas donné la parole.

M Marc BIGOT :

Exactement.

M Antony LE BRAS :

Monsieur le Maire pas Monsieur Bigot, Monsieur le Maire. Sur l'occasion ratée que ça représente par rapport à la démocratie participative, qu'est-ce qui empêchait puisque le cabinet de communication, l'agence de communication vous avez fait trois propositions, plutôt que de choisir à deux ou trois personnes de la majorité, qu'est-ce qui vous empêchait de faire une télé consultation et de permettre à 20 000 personnes qui l'auraient souhaité donner leur avis et le choisir ? C'est une occasion ratée de demander l'avis aux gens sur un truc sur lequel ils pouvaient avoir un avis clair, ça vous aurait évité de faire des bêtises d'ailleurs sur ce logo sûrement. Donc c'est vraiment regrettable, c'était tout simple à faire et vous n'y avez même pas pensé, vous avez préféré choisir à deux ou trois ce logo.

Et dernière chose, sur les 30 000 €, je ne crois pas une seconde que ça va ne coûter que 30 000 €, ça va coûter beaucoup plus cher, je voudrais connaître déjà le détail des 30 000 €, à quoi ça correspond, combien a touché l'agence de communication pour faire ça ? Et quels sont les autres coûts ? Et je ne peux pas croire que changer le logo de la ville sur l'ensemble des documentations, l'ensemble des bâtiments, l'ensemble des véhicules ne va coûter que 30 000 €, ça va coûter beaucoup plus cher, je voudrais savoir combien ça va coûter réellement aux contribuables.

M Marc BIGOT :

Quelques éléments, peut-être pas dans le détail.

M Quentin LE GAILLARD :

Alors le détail financier, je ne l'ai pas là tout de suite, par contre ce que je peux dire, c'est que, je crois que déjà on était monté à 34 il me semble, on en a parlé d'ailleurs au dernier conseil, si je ne dis pas de bêtises.

M Antony LE BRAS :

Inaudible, micro non allumé.

M Quentin LE GAILLARD :

Non, non, on en a parlé au dernier conseil, je me rappelle très bien, on a évoqué le sujet. Là où je veux en venir c'est que ce que l'on a prévu c'est justement ça, c'est que ça rentre dans l'enveloppe, et pourquoi on estime que ça va rentrer dans l'enveloppe, c'est que nous ce que l'on prévoit c'est de remplacer le logo actuel par le nouveau logo avec charte graphique qui en découle, etc... Mais en fait, aujourd'hui, si par exemple on prend le sujet papier en-tête qui coûte très cher, aujourd'hui on n'en fait plus de toute façon, en fait, ça ce n'est pas un coût supplémentaire parce que ça va arriver petit à petit, c'est un exemple.

Ensuite, sur nos bâtiments municipaux, là je le prends pour nous mais en fait on n'est peut-être pas très bons là-dessus, tout simplement parce que sur tous nos bâtiments municipaux on n'a pas toujours le logo. Donc, en fait changer ces logos là, ça ne va pas prendre énormément de coûts supplémentaires, on va le faire petit à petit, de rajouter en fait, ces logos-là. Donc, là, ça ne va pas coûter plus cher que ce qu'il y a dans l'enveloppe, voilà. Mais ça été en tout cas prévu comme ça.

M Marc BIGOT :

Monsieur Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Je suis consterné que vous n'ayez pas d'explication sur le détail des 30 000 € et que vous ne sachiez pas me répondre sur combien vous avez payé l'agence de communication pour produire ce travail. C'est assez stupéfiant que vous ne le sachiez pas, que vous n'ayez pas préparé ça avant, c'est étonnant. Vous nous dites, on va changer petit à petit mais petit à petit ça fait quand même des euros, c'est ça que je voudrais savoir, combien ça va coûter dans les cinq ans qui viennent, votre idée de changer le logo. Ça ne va pas coûter que 30 000 €, personne ne le croit mais ce que l'on voudrait, mais ça se calcule, ça se prévoit, combien en fait ça va coûter en 2024, 2025, 2026, 2027 puisque vous allez faire ça petit à petit. Ce ne sera pas 30 000 €, ce sera peut-être le double, le triple ou le quadruple, c'est ça qu'il faut estimer, c'est ça qu'il faut budgétiser.

Inaudible, micro non allumé.

M Antony LE BRAS :

Si, si on ne le saura jamais parce que vous nous ne le montrerez jamais le coût et vous ne le calculerez jamais mais c'est sûrement le double ou le triple, c'est évident.

M Marc BIGOT :

Non, non, le double ou le triple certainement pas, après, ça rentre dans le renouvellement de panneaux et autres que l'on fait régulièrement comme l'a indiqué Quentin Le Gaillard, il y a des panneaux sur des écoles qui datent d'ailleurs non pas de la deuxième version du logo mais de la première et voilà, ce sont des frais qui sont pris sur les signalétiques, que ce soit par le commerce, par les services techniques, en aucun cas ça peut être trois fois ce budget-là. Ça a un coût certes mais ça a un coût de changement de panneaux, c'est une autre échelle.

Oui, je ne vais pas dire une dernière, non, peut-être pas quand même.

M Antony LE BRAS :

Sans doute une dernière si vous avez la réponse à ma question. Monsieur Le Gaillard n'a pas visiblement la réponse à une question simple, combien, vous êtes quand même le Maire et le responsable de l'argent public dépensé par la mairie, combien l'agence de communication a touché pour la production de ce travail-là ?

M Marc BIGOT :

L'agence de communication, il reste un budget de 30 000 €, c'est ça ?

M Quentin LE GAILLARD :

Voilà, c'est ça.

M Marc BIGOT :

Sur tout le travail qui va continuer par la suite, sur cette déclinaison du logo, sur la création d'éléments, comme nous l'a indiqué tout à l'heure Quentin Le Gaillard, à titre d'exemple, il y a des déclinaisons sur de l'affichage, sur des impressions de documents et autres, tout ça c'est travaillé et ça rentre dans le budget. Moi c'est ce que j'ai signé.

M Antony LE BRAS :

Finalement, à force de vous poser des questions, vous arrivez à dire quelques réponses, les 30 000 € c'est juste le prix de l'agence de communication, ce n'est pas le prix du changement de la charte graphique et le prix du changement des logos, voilà c'est tout. C'est juste l'agence de communication 30 000 €, peut-être 34 000 € ça a augmenté.

M Marc BIGOT :

C'est le travail de l'agence de communication sur l'ensemble de ces sujets.

M Antony LE BRAS :

Inaudible, micro non allumé.

M Marc BIGOT :

Mais les 30 000 €, on ne va pas y revenir une deuxième fois, comme je viens de l'indiquer, effectivement ça va être décliné sur un certain nombre de choses, quand on va décliner sur le Sillage ça n'aura pas un coût particulier sur l'impression du Sillage, quand on va le décliner sur nos véhicules, ça sera l'impression d'autocollants, je ne pense pas qu'il y en ait pour 30 000 € d'autocollants pour nos véhicules.

M Quentin LE GAILLARD :

C'est déjà le cas.

M Marc BIGOT :

Quand on va le décliner sur des signalétiques et autres, ce sera au fur et à mesure, renouvellement d'enseignes, etc... Je pense que tu vas confirmer la même chose Quentin.

M Quentin LE GAILLARD :

Pour répondre à la question, c'est ce que je disais, le détail je ne l'ai pas parce que ça s'étale sur plusieurs années, mais l'agence oui c'est 30 000 €, c'est ça la réponse.

M Marc BIGOT :

Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

S'il est possible de vérifier, je regarde attentivement les documents mais bon il me semble qu'au budget supplémentaire, il y avait une ligne d'accordée par rapport au logo, si mon souvenir est bon ça devait tourner autour de, c'est peut-être 3 000 € mais je ne m'avancerai pas sur le montant. Il y a eu un montant sur le budget supplémentaire pour le logo donc ça ne sera déjà pas 30 000 €, ça va être un peu plus.

M Marc BIGOT :

Patrick Vasseur, tu as la réponse précise ?

M Patrick VASSEUR :

Oui c'est ça, c'est à peu près le même montant, c'est 3 960 € exactement au budget supplémentaire.

M Marc BIGOT :

On n'était pas loin en disant 4 000 € tout à l'heure. Monique Capitaine.

Mme Monique CAPITAINE :

Je veux dire que c'est un petit peu la réponse d'Antony, aujourd'hui peut-être c'est un petit peu dur, un peu d'évaluer aussi ce que ça va nous coûter parce que si on prend par exemple, on a un marché pour les tee-shirts, les habillements, etc... des agents de la ville qui ont le logo avec le petit poisson donc c'est déjà un marché que l'on a.

Donc, effectivement, quand on va changer le logo, on a un marché, on va demander effectivement au prestataire du marché de ne plus mettre de petits poissons et de mettre ces inscriptions. Donc, là je dis aujourd'hui on n'a peut-être pas forcément le nombre de tee-shirts qu'il va falloir commander, ça va se faire au fur et à mesure du changement donc je pense que c'est peut-être pour ça que c'est un petit peu dur de mettre des évaluations avec des lignes tout de suite mais ça va rester effectivement un budget.

M Marc BIGOT :

Ça restera un budget vêtements de travail et non pas logo. Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Tout à l'heure, mon collègue Antony Le Bras vous a posé une question très claire par rapport à la typographie et deux lettres qui apparaissent, et en demandant à ce que ce soit revu, parce que c'était une maladresse inacceptable. On a entendu l'opinion de Quentin, qui a parlé, je, etc... donc à son propre nom mais est-ce que la majorité porte le fait que le logo de la ville comporte les deux lettres d'un parti politique ?

M Marc BIGOT :

Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

C'était exactement la même question.

M Marc BIGOT :

Patrick Vasseur, tu avais quelque chose à préciser ou pas ?

M Patrick VASSEUR :

C'est vrai que ça été un point qui a été soulevé lorsque l'on a vu ces deux lettres là et on s'est dit peut-être que ça peut être revu d'une autre façon, c'était compliqué après le cabinet, je ne sais pas si c'était avec le cabinet ou après entre nous, on a dit que ce serait sûrement à revoir le positionnement de ces lettres là mais c'est vrai ça peut être embêtant, c'est sûr.

M Marc BIGOT :

On a ces deux lettres là dans le mot CONCARNEAU, et elles se suivent, et ça on aura du mal à changer l'orthographe. Antony, une dernière peut-être.

M Antony LE BRAS :

Je l'ai dit dans mon intervention au départ, on ne vous demande pas d'enlever le R et le N de CONCARNEAU, on sait très bien ce serait imprononçable.

M Antony LE BRAS :

Mais il y a dix lettres dans le mot CONCARNEAU, le seul travail graphique et donc le fait que ça attire les regards, c'est sur les deux seules sur lesquelles il y a une originalité, un travail graphique, c'est-à-dire le R et le N, la vague RN, que l'on a devant CONCARNEAU.

Interlocuteur non identifié :

Sur le bleu marine.

M Antony LE BRAS :

Je suis sûr que maintenant que vous l'avez remarqué, vous ne voyez plus que ça et alors je suis content d'entendre, dire que je suis le seul à l'avoir vu, on n'est pas les seuls à l'avoir vu, vous aussi Monsieur Vasseur vous l'aviez vu.

Justement avant de faire une bêtise comme ça, on n'est pas obligés de le voter maintenant et on peut demander un travail supplémentaire quand même. Les débats auront au moins servi à quelque chose.

M Patrick VASSEUR :

Je ne vous ai pas dit que j'allais le voter déjà, premièrement.

M Marc BIGOT :

Sonia Marrec.

Mme Sonia MARREC :

Une petite question de curiosité, je n'étais pas dans le groupe de travail, c'est vrai que là on évoque les deux lettres, en fait ça a été repris sur ce qui était déjà avant avec la petite queue du R voilà. Non, juste une question de curiosité, dans les débats du groupe de travail, il n'a pas été évoqué de travailler sur les deux C qui reprennent la racine du mot, qui reprennent les origines de Konk Kern et pourquoi ça n'a pas été retenu ?

M Marc BIGOT :

Tu compléteras Quentin parce que tu y as plus participé que moi mais effectivement il y a eu un travail, une réflexion, des discussions et également l'idée, sur certaines déclinaisons, de travailler sur CC, les deux lettres, mais ce n'est pas abandonné pour autant. Quentin. Oui.

M Antony LE BRAS :

Alors si vous dites que ce n'est pas abandonné, on est d'accord que l'on ne vote pas.

M Marc BIGOT :

Non, non, j'ai bien précisé mon propos, je tiens d'ailleurs à préciser une chose. Effectivement, il y a ces deux lettres dans le mot CONCARNEAU, on a vu ou on n'a pas vu, ça a été un sujet de discussions comme ça l'est ce soir. Et finalement, après discussions, on ne s'est pas arrêtés sur ces deux lettres là. On pourrait montrer les trois premières et on partirait sur un autre sujet, je le dis très sérieusement parce que dans la version pavillon, la façon dont c'était décliné, c'étaient les trois lettres qui apparaissaient et ça ne nous apparaissait pas, pour communiquer sur la ville, le meilleur élément.

Ce que j'ai dit tout à l'heure Antony Le Bras, c'est que dans les déclinaisons, sur laquelle travaillera la société, c'est effectivement le CC qui est un repère, une immatriculation, c'est moi-même qui l'ai aussi rappelé à cette société, peut être décliné sur certains supports et selon l'utilisation que l'on veut bien en faire. Mais ça n'a rien à voir avec le mot CONCARNEAU. Oui Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Donc, ça veut dire si je comprends bien, si vous validez ce logo là ce soir, ça veut dire que vous validez le fait que ces deux lettres là soient mises en évidence dans le logo.

M Marc BIGOT :

Ces lettres seront travaillées d'une certaine manière par le cabinet effectivement, voilà. Philippe Hennion.

M Philippe HENNION :

Oui, on est en train de s'enflammer là tous. Moi, je voulais simplement dire qu'Antony voit la voile, un petit triangle, moi, ce qui m'a fait tout de suite fait plaisir c'est que j'ai vu une coque, on n'est pas pareil, toi tu vois une voile, moi je vois bien la coque, voilà, c'est ça que je voulais dire.

M Quentin LE GAILLARD :

Moi, la seule chose que je voulais dire c'est que franchement, on ne va pas retirer deux lettres de l'alphabet de notre nom de ville, non mais sincèrement, moi franchement, je vous le dis, à un moment il faut aussi être réaliste, avant le parti dont vous citez le nom, n'avait pas ce nom là et ça n'aurait choqué personne, si on l'avait eu avant. Donc, voilà effectivement.

M Marc BIGOT :

Mais je ne pense pas qu'il y ait autour de la table des gens qui en fasse de la promotion, je sors un peu du discours mais en ce qui me concerne je ne fais pas la promotion de ce parti, loin de là. Non mais vous voyez ce symbole. Oui François.

M François BESOMBES :

Moi ce que je veux dire c'est que ce logo n'a pas une raison d'être tout seul, il sera toujours apposé à un document, un site internet, une page Facebook, etc... Et en fait on ne le lit pas, on le voit, non on ne décrypte pas un logo, vous ne décryptez pas un logo, on l'aperçoit, on le voit, il est là.

Ce qui est important pour moi dans ce choix qui est fait ici c'est que CONCARNEAU s'affirme en grand et ça c'était nécessaire, il est aussi linéaire donc il transpire quelque chose de pérennité. Et donc, moi je regrette, je comprends aussi que l'on voit certaines lettres parce qu'on est des personnes qui sommes engagées et donc certaines lettres nous font quelque chose.

Mais objectivement, quand même ce qui se passe c'est que l'on en parle ce soir, ça va être médiatisé, etc... bien sûr, que là pour le coup, ça focalise sur ces lettres là mais parce que vous l'avez pointé, mais autrement ce n'est pas ce qui apparaît de cela. Ce qui apparaît de cela, non mais bien sûr que non, c'est une ville qui s'affiche, qui s'affirme fortement et avec un effet de mouvement, c'est l'effet de mouvement qui transparaît, ce n'est pas deux lettres qui transparaissent. C'est ce R qui a cette vague, c'est ce CONCARNEAU qui est tourné vers l'avenir et puis le EAU à la fin aussi qui est une signature de notre ville. Je suis persuadé, mise à part, l'effet qu'il y aura demain ou après-demain, via la presse qui va relayer le propos mais ce n'est pas ça qui apparaît quand on voit, quand on lit ce logo, que l'on verra au pied d'une page ou en haut d'une lettre ou sur un site internet, ce n'est pas du tout ça qui va apparaître. Donc, je regrette que vous focalisiez le propos là-dessus, d'autant plus qu'il y a une actualité qui fait que ces lettres là on les entend beaucoup en ce moment, et j'espère qu'avec le temps on ne les entendra moins mais bon c'est une autre histoire.

M Marc BIGOT :

Oui Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Juste pour signaler à Monsieur Besombes qui commençait par nous dire que tout le temps ce logo sera accompagné de la charte graphique, ben non justement, évidemment que non, il y a énormément de documents où il sera accolé à celui d'autres collectivités et il sera tout seul, il ne sera pas entouré du reste de la charte graphique, que je trouve au passage plutôt réussie, le reste de la charte graphique. Le problème, vraiment je trouve que c'est visuellement sympa et il y a le côté maritime qui ressort à chaque fois, je la trouve très bien, enfin le reste est très bien. Il faut juste retravailler le logo pour ne pas faire une bêtise, voilà, je pense, c'est tout.

M François BESOMBES :

Quand vous voyez ce logo auprès d'autres logos, c'est bien dans un document. Vous étiez en train de dire le contraire, bien sûr que le logo, 95 % du temps il sera pour appuyer un document, pour signer un document.

M Marc BIGOT :

Annick Martin.

Mme Annick MARTIN :

Non, j'avais un commentaire à faire sur ces fameuses deux lettres sur lesquelles on focalise, je pense qu'évidemment on focalise parce qu'on en parle beaucoup en ce moment, mais moi quand je regarde ce logo, quand je regarde ces deux lettres là, je vois le bateau qui ressort. Je veux dire c'est comme certains autres logos, je ne citerai pas le nom d'une très grande enseigne française qui a un logo, quand je regarde ce logo de cette très grande enseigne, je ne vois jamais la lettre qui est censée se détacher.

Inaudible, micro non allumé.

Mme Annick MARTIN :

Voilà exactement, je ne vois jamais le C, je vois toujours les deux pointes mais je ne vois jamais le C, et là je vois le bateau et je ne vois pas le N, je vois un voilier, un bateau qui symbolise tout ce que l'on sait faire à CONCARNEAU, pour rebondir sur ce que l'on disait tout à l'heure, un bateau c'est tout ce que l'on sait faire à Concarneau, la pêche, la construction, la réparation, la plaisance, la course au large, ça symbolise tout dans sa globalité. Et là, je réagis un peu avec le logo de l'enseigne que l'on a cité, et je vois le bateau ressortir, et c'est d'ailleurs ce que l'on recherche alors que Carrefour je pense, en l'occurrence, vu que l'on est plusieurs à mon avis à ne pas voir le C, je pense qu'ils se sont plantés là-dessus. Mais, voilà, c'est ce que je voulais simplement signaler, c'est une interprétation et une vision aussi du contraste des couleurs.

M Antony LE BRAS :

Juste une dernière, non mais je suis d'accord avec vous avec le C de cette grande marque de distribution, et là ça tient vraiment à un regard, à l'optique. Beaucoup de gens verront le RN, je vous assure, d'autres ne le verront pas, je suis d'accord mais c'est dommage au moment du choix d'un logo quand on sait que l'on fait l'erreur, de la faire, il y a mille et une autres façons de faire un joli logo avec le mot CONCARNEAU.

Il y a d'autres lettres que l'on peut styliser, donc pourquoi, alors que l'on vous signale, que l'on est quand même nombreux et si vous aviez fait un peu plus de démocratie participative, interrogé l'ensemble des concarnois, une partie vous aurez dit on voit trop le RN, ce sont les deux seules lettres du mot qui sont travaillées donc on voit RN, et vous n'auriez pas fait cette erreur-là. Donc ne faisons pas cette erreur-là, on peut la modifier, c'est tout.

Mme Annick MARTIN :

Je finirai juste par dire, je crois que Quentin ou quelqu'un d'autre l'a dit à un moment ou à un autre, le RN c'était avant le Front National, demain ce sera peut-être autre chose alors que nous notre R et notre N on va les garder. Peut-être que dans six mois ils changeront de nom, les partis politiques changent régulièrement de nom, alors que nous notre R et notre N on va les garder mais je crois, je me trompe peut-être, que l'agence a dû faire plusieurs tentatives pour essayer de placer le bateau ou ailleurs peut-être et je pense que ça n'a pas fonctionné.

M François BESOMBES :

Franchement, si on change à cause de ça, c'est encore eux qui vont gagner.

Brouhaha

M François BESOMBES :

Mais oui, mais bien sûr. On est largement au-dessus de ça, ce que vous voulez vous c'est que l'on change parce qu'il y a une couleur, un parti politique, etc... C'est bien ce que vous faites là, c'est bien ce que vous demandez.

M Antony LE BRAS :

Inaudible, micro non allumé.

M François BESOMBES :

Dans l'ancien logo, regardez l'histoire de ça, on avait cette vague sous le R et qui passait sous le N, bien sûr que si, vous l'aviez.

M Marc BIGOT :

En fait c'est un logo que l'on a depuis des années, personne n'a remarqué ça, et pourtant les deux lettres sont associées dans l'ancien logo également.

Brouhaha.

M Marc BIGOT :

Si.

M Antony LE BRAS :

Dans l'ancien logo, il y a une seule lettre, enfin c'est lisible quand même, qui est stylisée c'est le R, pas le R et le N, les deux N sont pareils, arrêtez.

M Marc BIGOT :

Non, non, mais les deux lettres sont associées, si on va par-là, mais si, il suffit de regarder. Bien, oui Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Moi, je voulais dire que le débat que l'on a ce soir illustre parfaitement la conception que vous avez du travail avec vos oppositions, vous êtes dans l'incapacité d'entendre et de prendre en compte notre avis.

M Marc BIGOT :

En fait, le travail que l'on a ce soir, ça fait une bonne demi-heure que l'on est sur le sujet, je n'ai coupé le micro à personne, chacun a porté ses arguments, tant de votre groupe, Madame Janvier que de la part d'Antony Le Bras. La majorité aussi par la voix de plusieurs personnes s'est exprimée, mais je l'avais dit dès le début, quel que soit le logo et quel que soit d'ailleurs l'objet de ce logo, ça apporte toujours des discussions. Là tout le monde, enfin pas tout le monde, il y a une focalisation là-dessus, sans remarquer que sur l'ancien logo ça pouvait être aussi pourquoi pas interprété, non, ça fait plus d'une demi-heure que l'on est sur le sujet donc chacun a pu s'exprimer Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Ce n'est pas seulement ça, c'est aussi prendre en compte notre avis.

M Marc BIGOT :

Et justement, une fois que chacun a pu s'exprimer on passe au vote. Oui Evelyne.

Mme Evelyne LE NEVE :

En fait, moi j'ai participé au groupe de travail puisque ça m'intéressait et effectivement on en a beaucoup parlé de ça, avec les gens qui sont de Paris je crois, comment ?

M Quentin LE GAILLARD :

Lyon.

Mme Evelyne LE NEVE :

Enfin Lyon, ils ont été très étonnés que l'on voit ces lettres-là, pour eux ce n'était pas un problème, après on leur a demandé d'essayer plusieurs déclinaisons, et effectivement ils disaient qu'ils n'y arrivaient pas, ils ont essayé et ils n'ont pas réussi, pour placer le voilier je dis bien. J'aimerais bien que l'on ne pense pas que l'on n'ait pas réfléchi, évidemment c'était un peu avant la période là mais eux, pour vous citer l'exemple de gens qui ne sont pas de Concarneau, ils ont été très étonnés de notre remarque, voilà, c'est tout.

M Marc BIGOT :

Non, non, ça a été un sujet, j'entends alerte, non ce n'est pas une alerte, c'était un sujet, non je vais terminer, et je reviens sur ma réponse à Madame Janvier. Après les discussions et les avis des uns et des autres sur un sujet, il est rare qu'il y ait dans cette salle, dans cette instance, autant de personnes qui s'expriment en fait. Et donc, on a un bon exemple ce soir, et après discussions il y a un vote et il y a une majorité qui décidera. Et je ne vais pas demander si certains y compris de la majorité y voient un souci, ils l'exprimeront à travers ce vote. Ce sont des discussions, des réflexions que l'on a eues. Moi, je vois plus le bateau qu'un sigle, actuellement, voilà. Oui, Patrick Vasseur.

M Patrick VASSEUR :

Moi, le souci que j'avais, bien avant de voir cette présentation-là, ce n'était même pas du tout ça, c'était, je me resitue, j'ai noté la réunion que l'on avait eue en groupe le 22 mars 2024. Et quand on avait fait le tour de la majorité pour savoir s'il fallait changer la charte graphique et le logo, j'étais intervenu, Quentin tu vas t'en souvenir, en disant que pour moi c'était loin d'être prioritaire parce que j'estimais qu'il fallait plutôt laisser ça au mandat suivant, et que moi cet argent là je l'aurais mis ailleurs, entre autres, j'ai toujours la phobie d'effacer les tags, des choses comme ça. Et donc, pour moi, ce n'était pas ma priorité, donc de toute façon je me serais abstenu, mais sans parler de ces lettres-là, il y avait autre chose à faire sûrement dans l'immédiat mais la démocratie fait que mes collègues, voilà, moi c'était mon avis, ce n'était pas mon objectif primordial.

M Marc BIGOT :

C'est une majorité plurielle selon la formule c'est ça ? Mais il a dit, après on a des discussions et puis il y a des avis, pareil il y a une majorité qui s'exprime. Et là ce sera vraiment la dernière, Fanch Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Merci. Oui, par rapport à la démocratie, ce genre de groupes de travail, c'est un peu transpartisan, l'opposition aurait pu être mise dans ce groupe de travail, exactement comme pour l'école du Rouz. Hélas, on a été mis de côté quoi.

M Marc BIGOT :

Je ne ferai pas de commentaires sur l'école du Rouz, ça nous amènerait sur un autre sujet. Bien, sur ce projet, sur ce nouveau logo, sur la charte graphique qui sera associée, y a-t-il des avis contraires ?

Y a-t-il des abstentions ?

Moi c'est clair, tout est noté ? Oui ? On ne me répond pas, si on ne me répond pas c'est que c'est oui.

Je vous remercie.

Maguy Baqué, secrétaire de séance, est-ce que l'on peut connaître les résultats du vote ? D'autres avaient des pouvoirs et se seraient abstenus ? Ils l'ont précisé ? Non.

Le rapport est adopté par 17 voix POUR
9 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
7 ABSTENTIONS (Mmes LE CALVEZ, MOULLEC, LE NEVE, MARREC,
MM ALLOT, VASSEUR, GUILLOU)

M Marc BIGOT :

Le point suivant, une convention de partenariat ville de Concarneau, Vigipol, on a déjà eu l'occasion d'en parler sur le pourquoi de cette convention mais là je crois qu'il y avait une unanimité sur ce point. Par contre il y a quelque chose que l'on doit préciser et c'est François Besombes qui va l'indiquer, c'était un point de suppléance on va dire, c'est ça ?

M François BESOMBES :

Oui, même deux précisions que l'on va apporter. Donc c'était le 26 mars dernier que l'on a voté la décision d'adhérer au Syndicat mixte de protection du littoral breton : Vigipol.

L'adhésion sera officiellement entérinée lors du prochain Comité syndical prévu à l'automne. Durant la période séparant la demande d'adhésion et l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts, une convention peut être conclue entre le Syndicat mixte et la collectivité.

La collectivité pourra alors bénéficier pleinement des services de Vigipol. N'étant pas encore statutairement adhérente, la contribution au titre de l'année 2024 devra se faire sous forme d'une subvention d'un montant équivalent au montant de la cotisation annuelle proratisé de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2024, soit 3 335,58 €, la date de départ en fait c'est le 26 mars. (*Convention transmise uniquement par mail*)

La délibération du 26 mars désigne François Besombes et Mathilde Thomas-Donval en tant que délégués. Seulement, les délégués à Vigipol doivent être deux élus (un titulaire et un suppléant). L'agent désigné au sein de la commune l'est au titre de référent Infra POLMAR. Cela ne remet pas en cause la délibération mais il faut désigner un second élu comme délégué suppléant à Vigipol. Donc nous vous proposons Monique Capitaine comme suppléante.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'effectuer le versement de la contribution sous forme d'une subvention ;
- de désigner Madame Monique Capitaine comme déléguée suppléante à Vigipol.

M Marc BIGOT :

Merci François. Des commentaires ? Il n'y a pas de questions sur cette précision ? Il n'y en a pas.

Donc, des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Fiche commune

Département : 29 FINISTERE

Choix de la commune : 29039 CONCARNEAU

Nom de la commune : **CONCARNEAU**

Code Insee : 29039

Population Insee	21 099
Population DGF	23 235
Coefficient de pondération	0,6874
Population DGF pondérée	15 971
Valeur de point	0,28000
Cotisation communale	4 471,88 €

Cotisation effective	- €
----------------------	-----

nombre de jours		Cotisation
2024	366	4 471,88 €
du 03-07 au 31/12	273	3 335,58 €

4	Développement durable – Services techniques : Demande de fonds de concours Mobilités à Concarneau Cornouaille Agglomération
---	--

M Marc BIGOT :

Point suivant, il s’agit cette fois d’une demande de fonds de concours concernant les mobilités auprès de l’agglomération et c’est François Besombes qui nous présente également cette délibération, François s’il te plaît.

M François BESOMBES :

L’agenda d’Accessibilité Programmé (AdAP) et le Plan global de Déplacement (PGD), respectivement validés par des délibérations du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2015 et du 17 décembre 2015, actent le soutien de CCA à la réalisation d’infrastructures mobilité-accessibilité ou l’acquisition de mobilier par les communes :

- Pour le Plan Global de Déplacement – Schéma des modes doux :
 - création d’aires de covoiturage,
 - fourniture d’abris ou arceaux vélo,
 - pompes à vélo,
 - totem d’informations, RIS en lien avec la promotion du vélo
 - panneaux de signalisation cyclable
 - aménagements cyclables ou piéton-cycle
- Pour l’agenda d’Accessibilité Programmé : aménagements de quai bus accessibles

Le fonds de concours doit financer uniquement la réalisation directe d’un équipement (au sens comptable du terme) ou l’achat du matériel.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et de chaque conseil municipal concerné.

La Ville s’est engagée à favoriser les déplacements doux et à révéler le potentiel cyclable de Concarneau en créant les conditions les plus favorables à l’usage du vélo. Dans ce cadre, il est proposé de revoir l’aménagement de la rue Henri Cevaer, l’aménagement de la rue de Lanriec et de déployer l’installation d’arceaux vélo sur l’ensemble de la commune.

1. Les aménagements prévus de la rue Henri Cevaer (entre le rond-point des Sables Blancs et le rond-point Max Jacob – 450ml) (Annexe transmise uniquement par mail)

- Modifier l’axe de circulation principal sur cette rue : afin d’organiser les flux de circulation pour sécuriser la place aux mobilités douces et piétonnes (création de trottoirs PMR)
- Modifier le sens de circulation sur la partie Nord de la rue : création d’un sens unique (sens montant), pour sécuriser la circulation des bus et véhicules, créer des trottoirs PMR et hiérarchiser les places de stationnement sur ce tronçon,
- Aménager des zones espaces verts pour amener des îlots de fraîcheurs, et déminéraliser la rue,
- Matérialiser des voies de circulation propres à chaque mode.
- Marquer les passages piétons

Planning :

- Du 3 juin au 12 juillet 2024 : réseaux EP, réalisation des trottoirs de la voirie, y compris pose des bordures. Circulation rouverte à partir du 12/07 pour la période estivale, avec mise en sens unique (sens montant), travaux de finition à partir du 3 septembre : mise en œuvre du revêtement de voirie et des trottoirs
- A partir de fin septembre : poursuite des travaux, pour une durée estimée à 6 mois, y compris réalisation des zones d’espaces verts.

Les ouvrages éligibles au fond de concours sont prévus à partir de la fin septembre et relèvent de la signalisation horizontale soit le marquage au sol des « picto vélo », des « double chevron », de la bande cyclable pour un montant total de 8190€ HT.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT
Travaux	176 175,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	176 175,00 €
RECETTES (sur enveloppe travaux)	
CCA – Fonds de Concours	8 190,00 €
* Marquage doubles chevrons, picto vélo et marquage chaucidou	8 190,00 €
Ville de Concarneau	167 985,00 €

Sur les montants attribués aux fonds de concours seul 30 % des sommes ne peuvent être couvertes.

2. Les aménagements prévus de la rue de Lanriec (entre la RD783 et la rue de Trégunc – 800ml) (Annexe transmise uniquement par mail)

- Modifier l'axe de circulation principal sur ce tronçon, afin d'organiser les flux de circulation
- Réaménager les zones espaces verts existantes, pour amener des îlots de fraîcheurs, et déminéraliser la rue,
- Aménager 1 plateau ralentisseur : pour fluidifier le trafic au niveau d'un carrefour, ralentir la circulation automobile tout en préservant les mobilités douces,
- Matérialiser des voies de circulation propres à chaque mode.
- Marquer les passages piétons

Planning :

- Travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP en cours (CCA).
- Travaux d'enfouissement des réseaux aériens en cours de finition.
- Travaux de voirie programmés au dernier trimestre 2024 pour une durée de 8 mois.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT
Travaux	710 000,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	710 000,00 €
RECETTES (sur enveloppe travaux)	
CCA – Fonds de Concours	78 000,00 €
* Mise en accessibilité des arrêts de bus	68 605,00 €
* Marquage doubles chevrons, picto vélo et marquage chaucidou	9 395,00 €
Département	200 000,00 €
Ville de Concarneau	432 000,00 €

Sur les montants attribués aux fonds de concours seul 30 % des sommes ne peuvent être couvertes.

Les ouvrages éligibles au fond de concours relèvent de la signalisation horizontale soit le marquage au sol des « picto vélo », des « double chevron », de la bande cyclable et de mise en accessibilité des arrêts de bus sur la rue pour un montant total 78 000 € HT.

3. Le déploiement d'arceaux vélo sur des sites où reposent des enjeux importants en matière de mobilités cyclables et d'attractivité (Annexe transmise uniquement par mail)

Depuis 2021, la Ville développe son parc de stationnement vélo et particulièrement en installant des arceaux à vélo sur des sites ciblés pour faciliter l'accès et sécurisé les usages. En 2024, 100 arceaux supplémentaires seront installés à partir du mois de septembre :

- Dans le centre-ville à proximité des commerces et des services
- Dans les quartiers à proximité des commerces et des services
- A proximité des arrêts de bus et des espaces stationnement périphérique

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT
Achat de matériel	15 120,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	15 120,00 €
RECETTES (sur enveloppe travaux)	
Alvéole PLus	6 048,00 €
CCA – Fonds de Concours	4 536,00 €
Ville de Concarneau	4 536,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les enveloppes de fonds de concours Mobilités de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

M Marc BIGOT :

Merci François. Des questions, des commentaires ? Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Merci. Oui, dans la délibération, on peut lire que la ville s'est engagée à favoriser les déplacements doux et révéler le potentiel cyclable sur Concarneau en créant les conditions les plus favorables à l'usage du vélo.

Donc, pour l'instant, là ici on voit que l'on a des morceaux de voies de 450 mètres pour la rue Henri Cevaër et 850 mètres du côté de Lanriec qui sont aménagés. Est-ce que vous avez un schéma global des mobilités avec un planning sur les différents travaux pour relier ces tronçons ? Parce que ce sont des morceaux qui sont un peu à droite, à gauche, on l'a déjà constaté depuis longtemps, etc... Le but c'est quand même de les relier les uns avec les autres. Donc, est-ce que vous savez quand est-ce que ces tronçons vont être reliés les uns aux autres ?

Ensuite, il y a deux ans, je pense, deux, trois ans, vous nous annonciez que la voie cyclable devant la Britt allait être reliée à la départementale, on commence à voir les travaux, est-ce que l'on verra la fin de ces travaux-là avant la fin du mandat ? Parce qu'il y avait quoi, 50 mètres, 100 mètres à faire à peu près dessus. Encore d'autres questions.

Inaudible, micro non allumé.

M Fanch LE DOZE :

Oui, je finis toutes mes questions ? Ensuite, il y a aussi deux ans, Monsieur Besombes, vous aviez parlé d'une réflexion sur des abris de vélos puisque là ici on est sur des fonds de concours, on pourrait très bien en amener ici pour les touristes, avec recharges, recharges pour les téléphones et bornes de réparations, pareil, depuis ce temps-là on n'entend pas grand-chose.

Et depuis plusieurs commissions et conseils municipaux, par rapport à la signalétique, je vous ai alerté sur la signalétique pour les vélos. D'ailleurs sur les voies à 30 km/h, je vous rappelle qu'à 30 km/h, les vélos peuvent prendre les sens interdits, donc il faudrait peut-être indiquer ça aussi, sens interdit sauf pour les vélos, ou sens interdit aussi pour les vélos pour certaines voies parce qu'il y a des voies qui sont dangereuses si un vélo s'engage dans cette voie-là en sens interdit. Donc, il faudrait peut-être aussi bien repérer ces endroits-là pour que les automobilistes aussi soient au courant, puisque moi, plusieurs fois, on m'a signalé, qu'est-ce que vous faites dans un sens interdit, j'étais dans une zone 20, je lui ai dit non ce n'est pas interdit pour les vélos, donc il n'y a rien qui indiquait que c'était interdit pour les vélos.

Et puis, pour terminer, pour les mobilités avec les abris encore, donc à Lanriec il y a des habitants qui ont demandé des abris bus comme au collège du Porzou, hein Monsieur Echivard, plus grands, plus d'espace, ils sont des centaines à prendre le car et donc il faut beaucoup plus d'espace pour les protéger de la pluie. On a également entendu à Keramporiel, au rond-point de Kerviniou, en fait un petit peu partout et pareil est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Est-ce que vous pouvez nous présenter un calendrier où des points vont être mis, en disant là il va y avoir un abri plus important, etc... ? Voilà, merci.

M Marc BIGOT :

François s'il te plaît.

M François BESOMBES :

La première question portait sur en fait la cohérence, la construction, de la transition, donc il y a tous les chantiers qui interviennent, font l'objet d'espaces distincts pour le vélo, l'automobile donc ça c'est réalisé. Ensuite, là on vient de faire en sorte que l'on soit accompagnés par une AMO pour la mise en zone 30. Alors pourquoi il y a un rapport entre les deux, c'est que le travail qui va être effectué pour la mise en zone 30 de la ville, c'est une décision qui intervient en 2021 mais en fait vu le travail que ça demande, il fallait que l'on s'appuie sur une expertise que l'on fait. Et donc ce qui permet d'imaginer Concarneau en zone 30 dans sa quasi globalité et les aménagements qui vont être nécessaires pour pouvoir respecter cette vitesse 30 à certains endroits, ce qui va nécessiter la mise en place d'aménagements spécifiques à certains endroits pour le déplacement piéton et vélo. Donc, ça va faire apparaître une programmation d'interventions qui vont être nécessaires, et ça va se faire en même temps que la mise en zone 30 de la ville.

Deuxième point, vous m'avez parlé, je crois que c'était l'abri vélos équipé, etc... C'était prévu sur le parking de l'Aiguillon, simplement à partir du moment où on a commencé à faire ce travail, il a fallu travailler avec l'architecte des bâtiments de France. Donc, on parlait sur un sujet qui s'inscrivait sur un temps long et derrière on a les travaux qui vont être réalisés et le travail de réflexion sur une étude de requalification du centre-ville qui est lancée. Donc, plutôt que d'aller mettre un abri vélo équipé, sécurisé, etc... à un endroit qui va limiter les choix possibles sur l'étude qui est lancée sur la requalification du centre-ville, on préfère attendre de réaliser cette étude et intégrer ces équipements au cas par cas dans l'étude.

Ensuite, autre question, c'était concernant Colguen 2, je crois que c'était la fin du linéaire qui manque et que l'on attend depuis plusieurs années. Donc, en effet, ils ont été lancés courant mai, donc il y a eu un travail de busage de gestion de l'eau qui a été réalisé de gestion de l'eau parce qu'il y a des zones humides dans le coin et là il y a l'intervention qui devrait intervenir très prochainement pour finaliser enfin cet accès à Concarneau par une piste cyclable. J'ai oublié...

M Fanch LE DOZE :

Les abris bus.

M François BESOMBES :

Les abris bus, alors comme il a été précisé, donc il y a une partie des abris bus qui sont concernés par le contrat de publicité que l'on peut avoir sur le mobilier urbain. Donc en échange en fait, ça fonctionne comme ça et c'est bien pratique parce qu'il y a une partie des abris bus qui sont financés en fait par la publicité en échange de mise à disposition d'espaces sur l'espace public, la société qui sera retenue prévoit l'installation d'abris bus. Après, il y a un complément qui est apporté par la ville de Concarneau, parce que le maillage ne sera jamais autant que souhaitable ou nécessaire, c'est que l'on est en attente d'avoir, je sais qu'il y a un marché qui a été relancé, donc on a perdu du temps. Et donc, on est en attente de savoir quel est le maillage proposé par la société de publicité, de façon à définir où on doit intervenir, où la ville de Concarneau doit compléter ce maillage.

M Fanch LE DOZE :

Ce sont les prestataires qui vont, qui choisissent où il y aura des abris bus ?

M François BESOMBES :

Non, ça c'est nous qui décidons mais ensuite le volet, alors peut-être que Quentin pourra préciser l'endroit où c'est en cours de discussion, je ne sais pas. Mais le volet investissement ville, il est en complément, on fonctionne comme ça, de l'installation via les sociétés de publicité.

M Fanch LE DOZE :

Donc, on aura des abris bus quand, à quel endroit, combien ?

M François BESOMBES :

Le calendrier c'est plutôt, alors c'est le service communication qui gère ce contrat de publicité, de mise à disposition des espaces publics, donc le calendrier c'est peut-être plus à Quentin Le Gaillard de le préciser.

M Quentin LE GAILLARD :

Concrètement, on pilote ce projet-là avec les services techniques donc c'est vrai que l'on a perdu du temps, du fait de problématiques de ces entreprises, enfin d'une entreprise en l'occurrence, avec qui on aurait pu travailler. Donc là en fait, on attend un retour de leur part en septembre, enfin là dans l'été, concrètement. Donc, à partir de septembre, on aura sans doute une visibilité plus accrue et on a bon espoir qu'à partir de janvier prochain, on ait un projet qui puisse se concrétiser, voilà.

M Marc BIGOT :

Thierry Le Corre peut-être en complément, au niveau technique et en complément de ce qu'a dit François Besombes.

M Thierry LE CORRE :

Juste une précision concernant le cheminement doux devant Colguen, qui relie le chemin de Kerliguet, pardon ?

M Fanch LE DOZE :

Inaudible micro non allumé.

M Thierry LE CORRE :

Oui sur la départementale, donc déjà le temps long qu'il a fallu, c'était de la négociation avec deux propriétaires de parcelles et il a fallu trouver un accord pour les rachats de ces parcelles et puis aussi pour pouvoir travailler dans cette zone humide. Vous avez vu les conditions météo qu'il y a depuis quelques mois et cet endroit au creux de la Bambouseraie était rempli d'eau là où on devait travailler, c'est pour ça que l'on a pris du retard.

M Fanch LE DOZE :

Excusez-moi mais le chemin devant la Britt il n'est pas là depuis deux ans, il est là depuis x années.

M Thierry LE CORRE :

Oui, on est d'accord mais les deux parcelles suivantes, après la Britt, ce sont des parcelles privées et il a bien fallu qu'on les rachète et que l'on renégocie les rachats.

M Thierry LE CORRE :

Ça ne date pas d'hier mais les négociations avec un propriétaire ça ne se fait pas en deux semaines.

M Fanch LE DOZE :

En quinze non plus quoi. Enfin, je ne sais pas depuis combien de temps elle est là cette voie, non mais je dis comme les jeunes, ça fait 100 ans qu'on la voit.

M Marc BIGOT :

Bien. Oui Alain Echivard.

M Alain ECHIVARD :

Oui, la ville est représentée au CA du collège du Porzou, et donc ça fait quand même un certain temps que l'on nous interpelle sur la dangerosité en fin de compte de cet ensemble-là, ça part d'abord du rond-point, il n'y a pas une bonne visibilité en plus il y a un problème de bus aussi. Et je pense que l'on a tout intérêt à prendre ça en compte. Il y a aussi le problème de l'abri bus, qui va un jour tomber, qui en fin de compte est utilisé par les collégiens et les lycéens aussi. Et donc, ça fait quand même depuis un an que l'on m'interpelle, j'ai des réponses de circonstance mais ce n'est pas satisfaisant. Donc j'aimerais bien qu'un jour on puisse aussi, parce que ce sont les parents qui nous interpellent et qui ont un rendez-vous avec les services de la ville, peut-être que CCA doit peut-être à un moment donné être dans la boucle, mais rencontrer ces parents avec évidemment la Principale pour vraiment traiter ces problèmes-là. Parce que c'est une réalité, alors les mois de mars, avril, mai et juin mais très vite n'est-ce pas au mois d'octobre, reprise de novembre, problème d'éclairage, de visibilité, de piste cyclable, enfin je pense que c'est très spécifique en fin de compte, beaucoup d'établissements sont concernés mais entre autres ce site scolaire. Merci.

M Marc BIGOT :

Tu as eu une partie de la réponse avec ton voisin je pense.

M Alain ECHIVARD :

Euh non.

M Marc BIGOT :

Ne te fâche pas avec lui quand même.

M Alain ECHIVARD :

Non, non, parce que là vous parlez d'un marché qui va peut-être être concentré sur un périmètre donné.

M Quentin LE GAILLARD :

Inaudible, micro non allumé.

M Alain ECHIVARD :

Ah oui, le Porzou.

M Marc BIGOT :

Mais oui bien sûr.

M Alain ECHIVARD :

Je l'espère.

M Quentin LE GAILLARD :

Si je peux apporter une précision justement sur ce sujet-là, c'est que le marché que l'on est en train de travailler va concerner d'abord, évidemment, les grands arrêts de bus dont les ensembles scolaires et ensuite le complément ville, c'est comme ça dans toutes les communes, s'attache à des arrêts un peu plus spécifiques où il y a un petit peu moins de passages, voilà. Donc, les établissements scolaires sont concernés dont les collèges notamment.

M Alain ECHIVARD :

Il n'y a pas que l'abri bus. Ça c'est une partie de ma réponse, je parle de l'aménagement, les priorités du croisement des vélos, enfin Fanch va peut-être me compléter parce qu'il était aussi présent au CA.

M Marc BIGOT :

Je me permets, vous me parlez de l'aménagement au Porzou ? Ce n'est pas si vieux que ça, que tu as dû valider à une époque.

M Alain ECHIVARD :

Non mais je reconnais, j'ai validé, mais entre la validation et l'usage et les problèmes que l'on rencontre il y a un constat. Donc c'est quand même un ensemble scolaire, si on compte les effectifs, entre le lycée et le collège, on arrive à plus de 1 000 élèves, avec des pointes le matin entre 7h30 et 8h ou 8h30 et puis le soir. Donc, je pense qu'il faut, à mon avis, rencontrer les parents et le Proviseur.

M Marc BIGOT :

Fanch Le Doze va compléter.

M Fanch LE DOZE :

Oui merci. Parce qu'en fait vous disiez que ça faisait un an que vous étiez interpellé là-dessus mais ça fait 15 ans et là c'est vraiment 15 ans. Ah si, tout à fait, les enseignants qui sont là-bas l'ont dit clairement, ça fait 15 ans que l'on demande à sécuriser cet endroit-là, l'éclairage et les abris bus. C'est comme, pareil, tout ce qui est conseil des écoles, ça fait 15 ans que l'on fait remonter les problèmes et ça ne remonte pas très haut mais là si ça se fait ce soir c'est formidable.

Mme Nathalie RENAULT :

Je ne vais pas m'étendre sur des choses que l'on a déjà dites à l'occasion du vote du budget sur le manque d'ambition de votre politique de développement durable, d'ailleurs, curieusement la délibération s'intitule « développement durable ». Alors que quand on regarde les pourcentages de dépenses concernées par les mobilités douces, c'est à peine 5 % de chaque plan de financement puisqu'en fait ces mobilités douces, enfin ces matérialisations on va dire de chaussidoux, de pistes cyclables, s'inscrivent en fait dans le cadre de travaux de réfection de voirie tout simplement. Tout comme en général, vos rénovations énergétiques s'inscrivent dans des réhabilitations de bâtiments publics, d'ailleurs des rénovations de bâtiments publics que l'on attend, je pense aux écoles. Mais, c'est regrettable, parce qu'en fait il y a beaucoup de fonds qui sont mobilisables, je pense au fonds vert, je pense à la DSIL, on ne voit rien apparaître dans vos plans de financement, et il y a beaucoup de soutien de l'Etat, notamment pour les rénovations énergétiques et les mobilités douces.

Donc, je prends en particulier la délibération qui nous est soumise, avec ses à peine 5 % de dépenses type mobilités douces et j'avais une question parce que je ne comprends pas très bien les chiffres que vous proposez dans vos plans de financement, qui sont quand même intitulés comme des plans de financement, avec un reste à charge à la ville. Ces chiffres ne sont pas concordants avec les données que nous avons eues à CCA, donc je voudrais que vous m'expliquiez. En particulier, je pense qu'il y a une mauvaise compréhension d'ailleurs, qui à mon humble sens, ne veut pas dire grand-chose en français, sur les montants attribués au fonds de concours, seul 30 % des sommes ne peuvent être couvertes. Donc, si on prend la phrase au mot et à la lettre, ça voudrait dire que l'on couvre 70 % or le fonds de concours CCA à l'inverse finance maximum 30 %. Donc, déjà cette phrase est incompréhensible mais moi je crois que dans vos plans de financement il y a une erreur, vous avez pris le montant de la dépense éligible au fonds de concours et non pas les 30 % maximum que CCA peut vous accorder. Et en conséquence le reste à charge de la ville est plus élevé et je le regrette et je le regrette vivement sur le deuxième plan de financement parce qu'en fait la mise en accessibilité des arrêts de bus justement ça fait partie de ce qui est financé en général par la DSIL. Donc c'est encore une occasion ratée en fait de mobiliser les fonds de l'Etat et de mettre à la charge soit de l'agglomération, soit de la ville, des choses que l'on aurait pu ailleurs si on avait anticipé la délibération de trois mois puisque la DSIL c'était le 15 mars 2024 à la Préfecture. Donc, je trouve ça regrettable, au sens financier et comptable, vos plans de financement ne sont pas sincères, parce que les chiffres que vous présentez ne sont pas bons, vous mettez 100 % au lieu de 30 %.

M Marc BIGOT :

François.

M François BESOMBES :

C'est d'ailleurs pour cela que lorsque j'ai lu la phrase sur les montants attribués au fonds de concours, pour seul 30 % des sommes indiquées ne peuvent être couvertes parce qu'ici, en effet, les sommes qui sont indiquées c'est la base de calcul des 30 %. Il y a eu une erreur et c'est pour ça que j'ai précisé la chose de cette manière-là, c'est que concernant la rue de Lanriec et Henri Cevaër, les sommes indiquées c'est la base de calcul. Concernant le plan de financement des arceaux, les 4 336 € c'est bien la somme subventionnée.

Mme Nathalie RENAULT :

Donc, j'imagine que l'on doit repasser cette délibération au prochain conseil municipal puisqu'elle n'est pas correcte en fait, je crois que c'est déjà arrivé sur des tableaux de fonds de concours de devoir repasser des délibérations. Je ne vais pas vous dire que ça tombe bien, vous allez peut-être pouvoir demander des fonds de la DSIL parce que malheureusement c'est trop tard pour 2024 et que comme le projet sera en cours, ce ne sera pas possible non plus sur les fonds 2025.

M Marc BIGOT :

Alors, on la repasse François ou pas ?

M François BESOMBES :

C'est un problème purement administratif, moi je ne sais pas comment, je crois que ça a été discuté, enfin je suis sûr que ça a été discuté avec CCA, à priori ça leur convient.

Mme Johanne PEREZ :

On va faire une précision en remettant un tableau pour la délibération que l'on soumettra au conseil avant de l'envoyer en Préfecture.

M François BESOMBES :

C'est vous qui voyez.

M Marc BIGOT :

Non, Sonia, tu peux préciser quelque chose s'il te plaît.

Mme Sonia MARREC :

Vous parlez du prochain conseil d'octobre ? Dans le règlement des fonds de concours, il y a des délais à respecter justement pour que CCA puisse aussi valider et envoyer une lettre d'éligibilité de la demande des fonds de concours. Et il n'y a que dans ce cas où vous recevez la lettre d'éligibilité, que vous aurez la possibilité d'avoir une prise en charge du fonds de concours, donc il faut que ce soit fait avant les travaux, avant le démarrage.

M François BESOMBES :

C'est le cas, les travaux pour la rue Henri Cevaër, c'est prévu sur la fin d'année et pour la rue de Lanriec c'est 2025.

Mme Sonia MARREC :

Normalement, ça doit être fait avant la notification des marchés aussi, donc voilà, il y a ce timing-là qu'il faut respecter.

M François BESOMBES :

Je n'ai pas la réponse.

Mme Sonia MARREC :

Non mais moi je donne une info.

M François BESOMBES :

C'est une signification de service, qui doit régler le souci.

Mme Sonia MARREC :

Je donne l'info, il y a un timing à respecter, sinon vous ne serez pas éligible.

Mme Johanne PEREZ :

...la délibération, le montant qui devra être sollicité auprès de CCA et qui correspond à 30 %.

M François BESOMBES :

Pour moi ça a été vu avec CCA, c'est ce que l'on m'a indiqué donc pour moi il n'y a pas le souci.

M Marc BIGOT :

Si, il y a quand même un souci.

M François BESOMBES :

Les services ont vu le problème.

M Marc BIGOT :

Tu as vu l'anomalie ou pas ?

M François BESOMBES :

Oui, si je la précise maintenant en disant que ce sont des bases de calcul, c'est que, et ce n'est pas la subvention, c'est indiqué fonds de concours, ce n'est pas le fonds de concours, c'est la base de calcul du fonds de concours. Si je vous le dis c'est que je l'ai vu.

M Antony LE BRAS :

Pourquoi ne pas avoir modifié à la délibération.

M François BESOMBES :

Parce que ça c'était parti et que j'ai pris les renseignements auprès des services, ces services m'ont indiqué que c'était vu avec CCA donc moi j'ai cette information-là. J'ai tendance à faire confiance aux services.

M Marc BIGOT :

Sonia, avec la modification quant au montant.

Mme Sonia MARREC :

Après voilà, bon maintenant attention, moi le retour que j'ai des services de CCA, c'est attention au délai parce que justement il faut respecter l'envoi de la lettre d'éligibilité de CCA. Après, c'est à voir au niveau des services.

M Marc BIGOT :

Alors, j'ai une question précise Sonia, est-ce que l'on peut l'adopter en indiquant qu'il y aura une précision sur le montant ?

M François BESOMBES :

Ça c'est précisé lors du conseil.

Mme Sonia MARREC :

Oui il vaut mieux délibérer aujourd'hui et puis comme tout le monde est informé et que c'est clair et transparent autour de la table, il n'y a pas de raison.

M Marc BIGOT :

Je te remercie de ces précisions. Oui Madame Renault.

Mme Nathalie RENAULT :

Dire que c'est clair et transparent, ce n'est pas tout à fait ça quand même, il faut que tout le monde ait conscience que 78 000 €, c'est multiplié 30 % donc voilà il faut mesurer que les 70 % restant restent à la charge de la commune, même chose page précédente. Enfin, moi j'ai vu repasser à CCA, des délibérations de fonds de concours d'autres communes qui n'étaient pas correctes sur les montants. Donc, je ne sais pas si on peut voter cette délibération avec un plan de financement non correct.

M Marc BIGOT :

Celles qui sont passées d'ailleurs à CCA avaient déjà été votées, si ma mémoire est bonne, elles ont été rectifiées et ça a amené à un second vote, c'est bien ça ?

Inaudible.

M Marc BIGOT :

Oui c'est ça. Donc celle-ci peut, on est conscients, il y a une erreur dans le montant.

Mme Sonia MARREC :

Il manque la précision dans la phrase des 30 %, il manque un mot, si on peut, je ne sais pas.

M François BESOMBES :

C'est ce qui a été lu en tous les cas.

M Marc BIGOT :

Bon, on a identifié l'anomalie, la faute, l'erreur, tout ce que l'on veut, moi je propose que l'on délibère néanmoins, et on précise qu'il y a effectivement une modification qui sera apportée à ces tableaux, c'est bien ça François ?

M François BESOMBES :

C'est parfait.

M Marc BIGOT :

C'est parfait, bien. Sur ce projet de délibération qui sera donc modifié, oui Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

On s'abstiendra du coup sur cette délibération par rapport à ces informations-là, qui n'étaient pas transparentes au départ, merci à Madame Renault.

M Marc BIGOT :

Ok c'est noté. Donc sur ce projet de délibération qui fera l'objet d'une modification par la suite, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR
6 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)
3 ABSTENTIONS (Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)***

M Marc BIGOT :

Développement durable toujours, une charte plages sans déchet plastique et c'est François Besombes qui nous présente également cette délibération, François s'il te plaît.

M François BESOMBES :

La 6^e édition de la Fête de la Mer et des Littoraux¹ se tient du 7 juin au 7 juillet 2024, sur l'Hexagone et les Outre-mer. A Concarneau, c'est la station de biologie marine qui coordonne l'événement en partenariat avec une large palette d'acteurs du territoire.²

Pour cette 6^e édition, la Fête de la Mer et des Littoraux a innové en mettant en valeur quatre « Villes escales », La Rochelle, Nice, Marseille et Concarneau, chacune présentant un intérêt majeur. La protection de l'océan et des littoraux est le fil conducteur ; deux villes sur la façade méditerranéenne et deux autres sur la façade atlantique. C'est la journée du samedi 6 juillet qui a été retenue pour ce temps fort à Concarneau. Pour l'instant, le programme de la journée est le suivant :

- Journée de sensibilisation aux enjeux et défis de l'océan et du littoral
- Soutien à la SNSM de Trévignon-Concarneau
- Récital de piano avec Les Escales du Classique

Dans le cadre de cette journée, il est proposé que la Ville adhère à la charte « Plages sans déchet plastique ». Par cet engagement, la Ville poursuit ses actions pour atteindre l'objectif Zéro plastique dans les océans d'ici 2025.

La charte³ se compose de 15 engagements articulés autour de 3 domaines d'actions : Sensibilisation du public - Prévention - Nettoyage, ramassage et tri des déchets, assortis d'indicateurs de suivi.

Elle offre la possibilité aux communes de s'investir progressivement grâce à un système de paliers :

- Palier 1 - 5 engagements réalisés
- Palier 2 - 10 engagements réalisés
- Palier 3 - 15 engagements réalisés.⁴

La Ville porte déjà des actions de protection et de préservation des milieux naturels, l'adhésion à cette charte est l'occasion de renforcer son engagement pour :

- Réduire l'utilisation du plastique, améliorer son recyclage et limiter son rejet et son impact dans la nature.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de la mer sur les impacts des déchets plastiques.
- Améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement, environnement, cadre de vie du 12 juin 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider l'adhésion à la Charte « Plages sans déchet plastique » et de définir le palier d'engagement.⁵

Lors des commissions et des échanges que l'on a pu avoir, l'idée c'était de partir sur des paliers, on avait eu des échanges avec les participants en commission, sur le fait que le palier 1 n'était pas suffisamment ambitieux, constat que je partage. Maintenant, je posais simplement le fait que les ressources que l'on dispose au niveau du service développement durable, et autres services d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas que ce service qui sera impacté. Et les ressources étant ce qu'elles sont, c'était compliqué de s'engager sur un palier supérieur. J'ai pu avoir un échange avec Monsieur le Maire sur le sujet, voir s'il était possible de débloquer des ressources suffisantes pour pouvoir s'engager pour des paliers supérieurs et de travailler sur un budget à partir du mois d'octobre qui intègre l'ambition et qui transforme l'ambition en acte sur ces engagements. Et donc, ce dont on a pu convenir, c'est que l'on parte sur, alors aujourd'hui vous avez une pièce annexe qui montre que les cinq engagements sont quasiment réalisés, une dizaine d'engagements partiellement bien avancés sur les cinq autres qui permettent d'atteindre les dix engagements. Et il reste quinze engagements, le palier 3 où on est sur quinze engagements, là il y a quatre ou cinq engagements que l'on doit travailler avec CCA.

¹ Revue de Presse FML - (Transmise uniquement par mail)

² Programme FML à Concarneau (Transmis uniquement par mail)

³ Charte

⁴ Engagements de la Charte au regard des actions existantes portées par la Ville

⁵ En fonction du niveau d'engagement visé par la ville, il sera nécessaire de développer des moyens humains et financiers pour assurer la mise en œuvre des actions. Ces actions pourront être mises en place de manière progressive pour atteindre le palier souhaité.

Il est également important de noter que certains engagements font appel à des compétences intercommunales.

Et puis, des ressources supplémentaires au niveau de la ville et donc ce que l'on a pu convenir avec Monsieur le Maire, c'est que l'on s'engage sur un palier 3 avec des ressources qui seront mobilisées à partir du budget 2025.

M Marc BIGOT :

Je peux compléter, c'est vrai qu'on a la chance d'être une des quatre villes, quatre ports, retenus en France, à travers cette manifestation, l'intérêt national mais pas que, parce que derrière il y a aussi des ambitions internationales qui devraient nous emmener en juin prochain, à Nice de mémoire. Il y a tout un colloque sur la protection des océans, ça fait suite à un certain nombre de manifestations qui se tiennent un petit peu partout dans le monde actuellement.

Donc, d'avoir été choisi, il y a certainement des raisons, parce qu'il y a des acteurs déjà sur la place, qui œuvrent non pas que dans le nettoyage des plages mais sur la protection des océans dans leur ensemble. Historiquement, le Muséum bien évidemment, également des acteurs qui sont apparus ces dernières années et qui ont dans leur diversité tous, tant à la fois d'ambition, d'enthousiasme dans leur mission. Je pense à Captain Darwin, je pense à Under The Pole, je pense à Kaïros, etc... et j'en oublie.

Et c'est derrière le travail qui est engagé, mais également à travers nos aires marines éducatives d'ailleurs, on est une des villes à en proposer, à en avoir le plus avec ses partenariats, ses associations. Il y a un engagement au niveau de la ville, il y a un engagement qui est partagé aussi au niveau de l'agglomération, je pense que si Concarneau figure auprès de ces quatre villes, c'est qu'il y a aussi, j'allais oublier Plastic Odyssey par exemple qui est à l'origine, qui émane de Kaïros et qui a été imaginé sur Concarneau.

A partir de là, moi je considère quand il y a cette reconnaissance, ça oblige un certain nombre de choses, on en engage déjà pas mal, je pense au nettoyage des plages de manière raisonnée, etc.... Et donc, effectivement, en échangeant avec François Besombes, je me suis dit que c'est un objectif, ce palier 3, il faut avoir des objectifs, il faut avoir des ambitions et surtout quand on a cette reconnaissance. Donc, si vous en êtes d'accord, si elle est votée, cette convention sera signée, d'ailleurs, samedi prochain, le 6, à l'occasion, donc il y a cette partie concert, ça correspond d'ailleurs au rassemblement des Vieilles Coques, etc... Donc, c'est une signature qui aura lieu à 16h30 selon le programme qui a pu être établi avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, voilà les précisions que je pouvais apporter. Y a-t-il bien évidemment des commentaires, des précisions ? Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Vous vous doutiez bien que nous allions réagir sur cette délibération, en vous incitant à monter au palier 3. Donc, nous saluons cette décision, nous serons bien sûr vigilants à ce que les objectifs soient bien remplis.

M Marc BIGOT :

Merci Madame, les ambitions c'est d'atteindre ce palier 3, c'est ce que je vise.

Mme Elisabeth JANVIER :

En 2024 ?

M Marc BIGOT :

Je vais y travailler dès demain si vous le voulez bien, dès samedi.

Mme Elisabeth JANVIER :

Très bien.

M Marc BIGOT :

On a un certain nombre de partenaires, il y a des actions que je ne minimise pas et qui ne se font pas d'un claquement de doigts. On a des partenaires, on a un travail auprès d'autres associations, professionnels notamment, on a tous lu les documents et moi je souhaite amener avec vous, justement, ces professionnels, ces associations, qui nous permettront, alors pas au 31 janvier 2024 mais assez rapidement, oui 31 décembre 2024, qui nous permettront d'atteindre ces objectifs. C'est un horizon qui n'est pas, à mon avis, que l'on doit atteindre si vous le voulez bien.

Mme Elisabeth JANVIER :

Mais vous savez bien.

M Marc BIGOT :
Monsieur Le Doze.

Mme Elisabeth JANVIER :

Vous savez bien, si vous permettez, que ces partenaires n'attendent que ça, un engagement fort de la ville dans ce domaine-là.

M Marc BIGOT :

Mais on n'a pas à rougir de ce qui est fait non plus Madame Janvier. Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Du coup, juste, est-ce que vous avez déjà mis une enveloppe par rapport au développement humain et financier pour assurer la mise en œuvre de ces actions ?

M Marc BIGOT :

A l'heure qu'il est, non.

M Fanch LE DOZE :

Non rien.

M Marc BIGOT :

A l'heure qu'il est, non.

M Fanch LE DOZE :

C'était juste pour savoir s'il y avait une enveloppe, des moyens.

M Marc BIGOT :

Non mais pour des raisons très simples, les premiers contacts avec le Muséum c'était il y a moins d'un mois, parce qu'il y avait, il devait y avoir d'ailleurs, un point presse au Ministère, deux jours après les élections européennes, c'est relativement récent, qui a été annulé. Et c'est à ce moment là que tout s'est enclenché, donc c'est très récent, et imaginez bien à des questions précises comme celles là je ne peux pas répondre mais je le dis très objectivement mais j'ai l'ambition de.

Alors, sur ce projet de convention, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Plages sans déchet plastique	Engagements	Mesures / Actions existantes	Projets	
Actions de sensibilisation	Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes et les mouchoirs etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes		Plusieurs visuels existent - action à développer	<ul style="list-style-type: none"> * Nettoyage raisonné des plages * Dispositif "Plage sans poubelle" * Signataire de la Charte "Tara Océan" * Dispositif "Ici commence la mer" * Bac à marée
	Informers les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale). Mener une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique		Action à développer en collaboration avec CCA	
	Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile		Action portée dans le cadre des aires éducatives à développer au sein des structures municipales	
	Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.)			
	Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...)			
Actions de ramassage, nettoyage, collecte et tri	Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage		Action mise en œuvre	
	Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri		Attention aux confusions avec le dispositif plages sans poubelle	
	Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles		Action mise en œuvre	
	Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines)		Action mise en œuvre	
	Former 30 % du personnel chargé l'entretien des plages au nettoyage manuels ou raisonné des plages		Action mise en œuvre	
Actions de prévention	Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéroplastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation		Charte éco événementielle en cours - Action à développer en collaboration avec CCA	
	Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes sandwich, etc.).		Action portée par CCA	
	Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages		Attention avec les dispositifs de restriction d'eau et de limitation d'eau potable	
	Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter)		Action portée dans les AMI	
	Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.		Action portée dans le cadre des aménagements	



Sacs à usage unique, emballages, mégots... les déchets plastiques sont les plus répandus dans nos océans.

Pour en finir avec cette pollution, il est essentiel de protéger nos littoraux et notamment les plages, ces lieux de vie accessibles à tous et abritant une biodiversité riche et fragile, et plus particulièrement dans le contexte du covid 19 qui entraîne la recrudescence d'une pollution liée à des déchets d'un nouveau type : lingettes, gants, mouchoirs et masques usagés jetés sur la voie publique ou en pleine nature.

Le Plan biodiversité fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025. Cet objectif ne pourra être atteint

sans la mobilisation de tous.

La norme ISO13009, Tourisme et services connexes – Exigences et recommandations pour les opérations de plage, valorise déjà les actions des professionnels en faveur d'une gestion et d'un aménagement durables des plages. Il faut aujourd'hui intensifier les efforts afin de limiter l'arrivée de déchets de plastique dans le milieu marin.



80%
des déchets marins
proviennent de la terre

Le ministère de la Transition écologique propose aux communes littorales déjà engagées dans cette démarche de signer la charte « Plages sans déchet plastique ». Elle compte 3 domaines d'actions

(sensibilisation, prévention, nettoyage), 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

La charte valorise l'engagement de chacun. Elle se décline en trois paliers :

Palier 1 - 5 engagements réalisés

Palier 2 - 10 engagements réalisés

Palier 3 - 15 engagements réalisés

Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages. Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux.

Les collectivités doivent s'engager dans chaque domaine d'action : il n'est pas possible de restreindre ses efforts dans un seul et même domaine.

POURQUOI ADHÉRER À LA CHARTE ? //////////////////////////////////////

- Pour préserver l'environnement et protéger la biodiversité.
- Pour réduire l'utilisation du plastique, améliorer son recyclage et limiter son rejet et son impact dans la nature.
- Pour valoriser l'image des communes soucieuses de préserver l'environnement.
- Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de la mer sur les impacts des déchets plastiques.
- Pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.



15 engagements pour des Plages sans déchet plastique

Trois paliers d'engagement

PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3
5 engagements réalisés	10 engagements réalisés	15 engagements réalisés



SENSIBILISATION

- 1 Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages** (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes et les mouchoirs, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2 Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés** (affichage, panneaux, presse locale). Mener une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique.
- 3 Sensibiliser les enfants** aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4 Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques** (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5 Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique** (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11 Promouvoir ou organiser des événements citoyens** pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12 Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles** afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13 Adapter la fréquence de ramassage** à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14 Pratiquer un nettoyage raisonné** (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15 Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages** au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



PRÉVENTION

- 6 Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements** ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7 Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires** avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8 Proposer des animations de type bar à eau** ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9 Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables** et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10 Promouvoir l'utilisation de matériaux durables** (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



SIGNATURE DE LA CHARTE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de **Plages sans déchet plastique**, notamment à travers le portail [Biodiversité.gouv.fr](https://www.biodiversite.gouv.fr), qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de **Plages sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche **Plages sans déchet plastique** au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Le conseil municipal de la commune de _____

reconnait et approuve ce qui précède.

Avec notre signature :

- nous adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- nous nous engageons à mettre en place les indicateurs de suivi et à communiquer les résultats.

Fait à _____ le _____

Signature



Les indicateurs de suivi

Pour évaluer la démarche, des indicateurs de suivi sont proposés. Ils permettent de fixer des objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Ils feront l'objet d'un bilan qui sera transmis au ministère de la Transition écologique à la fin de la haute saison.



Actions de sensibilisation

- Indicateur 1 : présence ou absence de panneaux et d'affichage.
- Indicateur 2 : présence ou absence de panneaux et d'affichage, nombre d'actions de communication (site internet de la commune ; bulletin municipal, affiches, etc).
- Indicateur 3 : nombre d'interventions en milieu scolaire et extra-scolaire.
- Indicateur 4 : nombre de réunions d'information.
- Indicateur 5 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.



Actions de promotion des objets réutilisables

- Indicateur 6 : nombre d'évènements conformes à la démarche zéro déchet plastique.
- Indicateur 7 : présence ou absence d'expérimentation.
- Indicateur 8 : nombre de jours d'animation par mois.
- Indicateur 9 et 10 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.



Actions de tri, collecte, ramassage et nettoyage des plages

- Indicateur 11 : nombre d'opérations de nettoyage.
- Indicateur 12 : absence ou présence de containers.
- Indicateur 13 : bilan du ramassage par la commune.
- Indicateur 14 : bilan du nettoyage par la commune.
- Indicateur 15 : % des agents formés au nettoyage manuel des plages.

6	Commerce-tourisme : Modification des statuts de CCA concernant la compétence facultative « Tourisme » dans le domaine de la randonnée
---	--

M Marc BIGOT :

Point suivant, Annick Martin, la modification statutaire de notre agglomération pour la compétence facultative « Tourisme » dans le domaine de la randonnée, Annick s'il te plaît.

Mme Annick MARTIN :

Oui. Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars dernier modifiant la liste des itinéraires de randonnée inscrits au Plan local de randonnée communautaire et modifiant les statuts de CCA concernant la compétence facultative « Tourisme » dans le domaine de la randonnée ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Cadre de vie en date du 12 juin 2024,

La compétence randonnée est partagée entre CCA et ses communes membres.

Pour mémoire, CCA est chargée de la :

- Création et aménagement d'itinéraires de randonnée d'intérêt intercommunal,
- Coordination, gestion et entretien du balisage, de la signalétique et des dispositifs techniques et de sécurité nécessaires au cheminement, à la sécurisation et à la valorisation des itinéraires de randonnée d'intérêt intercommunal,
- Mise en œuvre d'une signalétique contribuant à la valorisation et à la découverte du patrimoine culturel et naturel aux abords des itinéraires de randonnée d'intérêt intercommunal,
- Promotion de l'offre de la randonnée,
- Etude, conseil, accompagnement des professionnels du tourisme à la qualification et à l'amélioration des prestations de services adaptés à l'accueil des randonneurs.

Pour Concarneau, il s'agit des circuits suivants :

- Circuit du Moros,
- Circuit des 3 vallées,
- Circuit du Dorlett-Kerandon,
- Circuit de Lanriec.

Le conseil communautaire du 28 mars dernier a modifié les statuts de la compétence facultative tourisme sur la création et l'aménagement des itinéraires de randonnée d'intérêt intercommunal en ajoutant les 4 circuits suivants :

- PMR du Questel à Melgven,
- De l'Aven à Tournich,
- VTT n° 17 à Melgven,
- VTT n° 11 concernant Rosporden, Elliant, St-Yvi et Melgven

La modification des statuts de CCA doit être soumise au conseil municipal dans les trois mois à compter de la date de notification en mairie (le 22 avril).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de CCA au titre de sa compétence facultative Tourisme en matière de randonnée en ajoutant les circuits :
 - o PMR du Questel à Melgven,
 - o De l'Aven à Tournich,
 - o VTT n° 17 à Melgven,
 - o VTT n° 11 concernant Rosporden, Elliant, St-Yvi et Melgven
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et de transmettre notamment la présente délibération au président de la communauté d'agglomération.

M Marc BIGOT :

Merci Annick. Des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas.

Donc, sur ce projet de délibération, des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Le point suivant, toujours présenté par Annick Martin mais qui concerne les tarifs des chalets qui seront proposés à l'occasion de la prochaine édition du village de Noël.

Mme Annick MARTIN :

Tout à fait, la ville renouvèle pour décembre 2024, la configuration du village de Noël telle qu'on l'a connue pour le village de Noël 2023, sur le parvis devant les halles comme l'an passé avec l'installation de 8 chalets.

Aux fins de commercialiser les emplacements, il est nécessaire d'en fixer le tarif d'occupation du domaine public pour les exposants dans les chalets.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le tarif des emplacements dans les chalets à 400€.

A noter qu'en cas de dégradation constatée sur les chalets, les éventuels réparations et surcoûts seront refacturés aux exposants concernés.

M Marc BIGOT :

Merci Annick. Des questions, des commentaires ? Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

J'aurais voulu savoir, comme la ville n'est plus propriétaire, enfin elle n'est pas propriétaire des chalets, la ville ne l'a jamais été d'ailleurs. Donc, vous louez les chalets à un prestataire et après vous les louez à des exposants.

Mme Annick MARTIN :

Oui.

M Antony LE BRAS :

Quel est le tarif auquel vous louez à ce prestataire ?

Mme Annick MARTIN :

Alors, l'année dernière, on en a eu pour 14 520 € TTC.

M Antony LE BRAS :

Et donc, combien ça rapporte en termes de location.

Mme Annick MARTIN :

On, comment dire, on ne compense pas, ce n'est pas le, je veux dire on ne peut pas se permettre de louer au tarif, si je divise 14 520 € par 8 chalets, bien sûr on ne propose pas ce tarif-là aux exposants, sinon on n'en aurait pas.

M Antony LE BRAS :

Du coup, ma suggestion, c'est est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à acheter des chalets, qui pourraient d'ailleurs servir après, que vous pourriez louer, prêter à des associations, à des festivals ou ça pourrait servir pour des marchés artisanaux.

Mme Annick MARTIN :

Je vous l'accorde, pour le budget 2024, on était reparti sur le principe d'une location, je n'écarte pas l'idée de pouvoir travailler sur l'achat de chalets, en réfléchissant au lieu où on les stockera, parce que c'est une vraie difficulté. D'ailleurs, on a reçu le prestataire la semaine dernière pour reparler de ce que l'on allait faire cette année, et on a reparlé avec lui de la possibilité d'acheter des chalets mais il faut que je voie avec les services techniques où on pourrait les stocker sans que ça gêne.

Ça c'est la difficulté mais si on arrive à trouver la solution pour les stocker, on pourra, budget permettant, je verrai ça avec ma voisine et mes collègues, on pourra peut-être l'inscrire au budget 2025, on ne s'interdit pas d'y réfléchir.

M Marc BIGOT :

Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Monsieur Le Bras m'a encore coupé, on a les mêmes questions ce soir, incroyable. Si ça devient pérenne comme dit Monsieur Le Bras, il faut les acheter, parce que l'on va perdre de l'argent autrement.

Mme Annick MARTIN :

C'est ce que je viens de vous dire.

M Fanch LE DOZE :

Vous disiez, suivant l'acceptation de Madame Capitaine.

Mme Annick MARTIN :

C'était une boutade.

M Fanch LE DOZE :

Ah ok.

Mme Annick MARTIN :

Cette année c'est loué et pour l'année prochaine on réfléchit à les acheter potentiellement, cette année c'est loué et je l'ai dit.

M Marc BIGOT :

Votre question Monsieur Le Doze c'était si ça devient pérenne et le si est important. C'est-à-dire qu'il y a eu l'année dernière ce village qui a été.

Mme Annick MARTIN :

Qui a bien marché.

M Marc BIGOT :

Qui a été entièrement géré par la ville où il y a un petit côté.

Mme Annick MARTIN :

C'est un challenge un petit peu.

M Marc BIGOT :

Challenge un petit peu, effectivement ça a très très bien marché, cette année on part sur des périodes un petit peu plus longue.

Mme Annick MARTIN :

On part sur quelques jours de plus.

M Marc BIGOT :

Mais si ça marche bien oui bien sûr c'est un sujet.

Mme Annick MARTIN :

Cette année on part sur des dates qui seront du 13 au 30 décembre 2024 quand l'année dernière on était du 15 au 28 décembre, donc un tout petit peu plus long, ce sera 3 week-ends au final.

M Marc BIGOT :

Thierry Le Corre.

Thierry LE CORRE :

Outre le stockage de ces 8 chalets, il faut y intégrer l'entretien qui n'est pas, donc il y a tout un budget à mettre en place.

Mme Annick MARTIN :

C'est pour ça que j'ai dit que l'on envisageait, je n'ai pas affirmé que l'on ferait non plus, on l'étudie.

M Marc BIGOT :

Alors, sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

8	Urbanisme-foncier : Etude du trait de côte : constitution d'un groupement de commande entre CCA, Concarneau, Trégunc, Névez et Pont-Aven
---	---

M Marc BIGOT :

Le point suivant, Thierry Le Corre, l'étude du trait de côte, la constitution d'un groupement de commande entre l'agglomération et les communes de Concarneau, Trégunc, Névez et Pont-Aven sur un sujet que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer, les choses rentrent dans le concret justement avec ce groupement de commande, Thierry.

M Thierry LE CORRE :

Merci Monsieur le Maire. Donc, effectivement, la loi du 22 août 2021 dite loi « climat et résilience » comporte des dispositions relatives à la gestion du trait de côte créant une nouvelle palette d'outils à disposition des collectivités confrontées au recul du trait de côte.

Ces dispositions particulières sont applicables aux communes inscrites à la liste nationale des communes exposées au recul du trait de côte. Sur le territoire de CCA, les communes de Concarneau, Trégunc, Névez et Pont-Aven sont inscrites à cette liste par décret du 31 juillet 2023.

Cette inscription impose les obligations suivantes ;

- Réaliser une cartographie portant zonage d'exposition du territoire au recul du trait de côte aux horizons 30 ans et 100 ans,
- Intégrer cette cartographie dans leurs documents d'urbanisme.

Cette cartographie constituera un document de référence pour guider l'application de nouvelles mesures tel que le principe d'interdiction stricte de nouvelles constructions dans la bande 0-30 ans et la constructibilité sous conditions dans la zone 30-100 ans.

Afin d'assurer une méthode homogène et de réaliser des économies d'échelle, il a été proposé de constituer un groupement de commandes à l'échelle des 4 communes littorales du territoire.

Les modalités proposées pour constituer ce groupement de commandes sont les suivantes :

Rôle de CCA :

Appui aux communes et coordinateur du groupement de commandes. CCA assure l'exécution financière du marché : demande de subventions, paiement du prestataire.

Format du marché :

→ Tranche ferme : élaboration de la cartographie locale d'exposition au recul du trait de côte (CLERTC) conformément aux recommandations du BRGM et du Cerema

→ Prix unitaire : volet information et sensibilisation de la population

Modalités financières :

→ Coût de l'étude : estimée à environ 80 000 € TTC – subvention attendue à hauteur de 80% au titre du Fond vert

→ Prise en charge financière : répartie entre les 4 communes littorales au prorata du linéaire de trait de côte (Concarneau 30%, Trégunc 33%, Nevez 34% et Pont Aven 3%) pour la tranche ferme et au réel pour le volet concertation

Gouvernance :

→ Comité technique

- Rôle : Rédaction du CCTP, suivi de l'étude et du prestataire
- Composition : Communes : techniciens des communes (DGS, DST et/ou chargés d'urbanisme); CCA ;partenaires : partenaires Litto'risques (CD29), DDTM

→ Comité de pilotage

- Rôle : Pilotage du marché et validation des choix techniques
- Composition : Communes : Maire, adjoints en charge de l'urbanisme et du littoral ; CCA, partenaires Litto'risques (CD29), DDTM

→ Conseil municipal de chaque commune

- Rôle : Validation des choix stratégiques et intégration dans le PLU

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 12 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « moyens généraux » du 20 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande tel que proposé,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette étude,
- d'autoriser à ce que CCA puisse solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. C'est un sujet que l'on a déjà évoqué, derrière c'est le dérèglement climatique, la montée des eaux, on en a discuté, évoqué le PAPI lors d'autres réunions, y a-t-il des questions, des commentaires ? Oui Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Juste une petite question technique, donc la convention va durer 30 mois c'est ça ? C'était pour savoir si elle doit être intégrée dans le PLU, est-ce que le PLU que vous êtes en train de travailler sera réalisé à ce moment-là, il sera intégré ou est-ce que ce sera l'inverse ?

M Thierry LE CORRE :

Le PLU est en cours, ça prend du retard parce qu'effectivement en fonction de la loi Climat et Résilience, et des lois et décrets, nous devons mettre d'abord le SCoT à l'approbation et les PLU des neuf communes devront être mis en adéquation avec le SCoT. Donc, tout cela, on imagine que le PLU ne sera pas approuvé après l'enquête publique qui aura lieu, donc ce sera sur 2025, début 2026 puisque le SCoT est prévu pour une approbation début 2025. Voilà, tout ça, ça prend effectivement du temps et donc la cartographie, l'objet de cette constitution de groupement c'est effectivement deux mois réalisés la cartographie portant zonage sur l'horizon 30 ans le plus rapidement possible pour que ça puisse être intégré déjà dans le nouveau PLU.

M Marc BIGOT :

D'autres commentaires ou questions ? Il n'y en a pas.

Donc, sur ce projet de délibération, la constitution d'un groupement de commande, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

CONVENTION CONSTITUIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention-concerne l'élaboration de la Cartographie Locale d'Exposition au Recul du Trait de côte sur les communes littorales de Concarneau Cornouaille Agglomération, tel que prévu dans le cadre de la Loi Climat et Résiliences.

Le numéro de la présente convention est le : 24-GC-02.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 30 mois.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement :

Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le siège du coordonnateur est situé :

Parc d'Activités de Colguen

1, rue Victor Schoelcher - CS 50636

29186 CONCARNEAU Cedex

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation de la procédure de passation dans le respect des règles du Code de la Commande Publique. Cela aboutit au choix d'un prestataire commun à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signe, notifie et exécute le marché pour chaque membre du groupement. Le coordonnateur est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation.
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins.
3	Procéder à la constitution du dossier de consultation.
4	Assurer la publication d l'avis d'appel public à la concurrence.
5	Recevoir les offres.
6	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres.
7	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances de jugement des offres. L'analyse des offres sera du ressort du coordonnateur du

	groupement de commandes. Toutefois, un comité technique, composé des DGS des communes concernées ou de leur représentant, sera sollicité en amont de la commission d'appel d'offres pour rendre un avis sur l'analyse des offres.
8	Informé le candidat retenu et les candidats non retenus du choix de la commission d'appel d'offres.
9	Mettre en forme le marché après attribution par la commission d'appel d'offres.
10	Informé les membres du groupement du candidat retenu.
11	Transmettre une copie des pièces du marchés à chaque membre du groupement.
12	Procéder à la publication de l'avis d'attribution si nécessaire.

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- Concarneau Cornouaille Agglomération (coordonnateur) ;
- Commune de Concarneau ;
- Commune de Névez ;
- Commune de Pont-Aven ;
- Commune de Trégunc.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur.
2	Indiquer au coordonnateur un référent élu et un référent technique chargés du suivi de l'étude.

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du titulaire du marché est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation.

I - Modalités financières

CCA en tant que coordonnateur du groupement assurera l'exécution financière du marché : demande de subventions, paiement du prestataire.

CCA engagera les démarches auprès des financeurs (Etat - Fond vert) pour solliciter des subventions, lesquelles viendront en déduction des coûts que les communes auront à prendre en charge. Ces coûts restants seront facturés par CCA aux communes.

La prise en charge financière sera répartie entre les 4 communes littorales selon les modalités suivantes :

- Pour la partie du marché à prix forfaitaire : au prorata du linéaire de trait de côte (Concarneau 30%, Trégunc 33%, Névez 34% et Pont Aven 3%) ;
- Pour la partie du marché à prix unitaires (concertation des communes) : au réel selon les demandes des communes.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Fait à,

Le,

Membres	Représentant	Fonction	Signature
Concarneau Cornouaille Agglomération	Olivier BELLEC	Président	
Commune de Concarneau	Marc BIGOT	Maire	
Commune de Névez	Dominique GUILLOU	Maire	
Commune de Pont-Aven	Christian DAUTEL	Maire	

Commune de Trégunc	Olivier BELLEC	Maire	
--------------------	----------------	-------	--

M Marc BIGOT :

Point suivant, toujours de l'urbanisme, il s'agit cette fois de la vente d'un délaissé d'une parcelle dans le quartier de la Glacière, qui est sous l'autorité de la Caisse des écoles d'ailleurs, donc Thierry Le Corre.

M Thierry LE CORRE :

Madame M-B- et Monsieur J-H-C- souhaitent acquérir une portion de parcelle de 145 m², contigüe à leur propriété (numéro X), Quartier de la Glacière.

Cette parcelle est située au Nord de la parcelle cadastrée section X numéro X qui appartient à la Caisse des écoles de Concarneau, c'est ce que l'on appelle « Le cercle laïque » dans le quartier de la Glacière. Elle est en retrait et surélevée par rapport à l'ancien terrain de sport de la caisse des écoles, désaffectée depuis plusieurs années.

Un géomètre a établi les documents nécessaires au détachement, suite à un bornage. La première analyse des services municipaux est favorable, car elle n'est d'aucune utilité publique et aucun réseau ne la traverse.

Le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles, présidé par Monsieur le Maire s'est réuni le 23 février 2024 et a émis un avis favorable à cette cession, au prix de 70 euros le mètre carré. Ce prix a été proposé et accepté par les demandeurs. Les frais de géomètre et d'acte seront également pris en charges par eux.

L'avis de la Direction Immobilière de l'État a été sollicité le 8 mars 2024, comme l'exige la loi en cas de cession (n°16637633). La rédaction de l'acte de cession est confiée au service foncier de la ville de Concarneau, par acte administratif de transfert.

Pour accompagner ce projet de vente, le déclassement de la parcelle doit être prononcé. Cet espace étant sans lien fonctionnel avec la voirie (Article L 141-3 du code de la voirie routière), une enquête publique n'est pas nécessaire.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 12 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le principe de déclassement de la parcelle que les propriétaires du XX, quartier de la Glacière souhaitent acquérir ;
- de donner un avis favorable à la cession de cette parcelle aux conditions ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le maire à signer les actes à venir dans le cadre de ce dossier ainsi que tout acte s'y rapportant.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. Sur ce point, y a-t-il des questions, des commentaires ? Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui, merci. Par rapport à cette parcelle-là, on grignote encore du foncier de Concarneau, après vous allez me dire c'est 145 m² mais c'est de la friche, c'est de la biodiversité, on pourrait même dire que c'est une mini Tiny Forest, il y a des végétaux dessus, on est d'accord. Et ensuite, à ce moment-là comment ça va se maintenir, est-ce que cette petite biodiversité va rester ? Est-ce que les propriétaires vont en faire du bitume ou autre ? Donc, voilà, par rapport à ça, personnellement je voterai contre, parce qu'il faut garder ces petits endroits là aussi pour la ville.

M Marc BIGOT :

D'autres questions, commentaires ? Alors c'est un sujet, comme je préside la Caisse des écoles, qui est venu, pas qu'une fois, à l'ordre du jour de son conseil d'administration, parce qu'effectivement ce sont 145 m² en forme de triangle et surtout suffisamment incliné, c'est un talus en fait. Le conseil, déjà je me suis rendu sur place pour voir ce qu'il en était exactement, j'avais mémoire du quartier mais je voulais savoir exactement si effectivement le Conseil des écoles prendrait une bonne décision quant à la vente de cette partie de terrain. Ça n'a pas le charme d'une Tiny Forest, je le dis, et ça n'a pas non plus vraiment emporté de grands débats au sein de la Caisse des écoles.

M Eric MALLEJACQ :

Aucun débat.

M Marc BIGOT :

Aucun débat, ah tu me le confirmes, pourtant tout le monde, Monsieur Huard y était, il n'y a pas eu de grands débats si ce n'est sur le prix.

D'ailleurs, c'était ma remarque, j'ai trouvé à l'époque sur la première proposition qui était faite, que le prix n'était pas raisonnable, c'est pour ça que je suis franchement allé voir quelle était la qualité du terrain, donc c'est du talus, c'est pour ça que c'est venu plusieurs fois, au moins deux fois au sein du Conseil, parce que le prix a été revu à la hausse. Un prix déterminé en fonction de ce qu'il pouvait se vendre dans cet état-là dans le secteur, donc un prix qui a été augmenté. Voilà, ça a fait, de mémoire, l'unanimité, Monsieur Huard ?

M Gilles HUARD :

Inaudible.

M Marc BIGOT :

Je crois aussi, Eric Malléjacq qui suit ça avec beaucoup d'attention.

M Eric MALLEJACQ :

Tout à fait.

M Marc BIGOT :

Tout à fait. Donc, voilà, moi je n'ai pas d'idée précise, après je pense que peut-être d'ailleurs, que le nouveau propriétaire, je ne sais pas s'il en fera une Tiny Forest, il aura peut-être d'autres ambitions, toutes aussi vertes sur ces 145 m².

Mme Elisabeth JANVIER :

Vous ne savez pas ce que le propriétaire envisage d'en faire ?

M Marc BIGOT :

Non, je crois qu'il veut, non je ne sais pas, il veut agrandir sa parcelle sachant qu'il voit ce délaissé en talus qui n'est pas du tout, comment dire.

M Thierry LE CORRE :

Exploité.

M Marc BIGOT :

Exploité, mais ce n'est pas le mot juste exploité, utilisé par la Caisse des écoles ou par le parking qui se trouve actuellement sur ce secteur-là, voilà.

M Fanch LE DOZE :

Mais utilisé par les petits animaux.

M Marc BIGOT :

Oui, mais je partage les sentiments des petits animaux mais je ne fais pas un procès d'intention au niveau propriétaire qui en voudrait peut-être à de petits animaux, je ne sais pas.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis contraires sur cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est noté ? Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR
2 CONTRE (Mme DUPUY, M LE DOZE)
4 ABSTENTIONS (Mmes DERRIEN, JANVIER, MM LE BON, THERY)***

M Marc BIGOT :

Le point suivant, Annick Martin, une subvention qui est sollicitée par l'association les amis du Marche Avec.

Mme Annick MARTIN :

Oui. Le Bateau de la Ville de Concarneau le « Marche Avec » géré par l'association « Les Amis du Marche Avec » est à sec depuis plus de 3 ans.

La ville a lancé un marché de rénovation du navire pour la réfection de la coque et des bordés. Le « Marche Avec » est actuellement en rénovation dans les chantiers des Charpentiers de Cornouaille à Douarnenez jusqu'à fin août 2024. Il devrait être remis à l'eau à la fin de l'été après le réarmement et la remise en conformité du bateau effectués.

En parallèle l'association « Les amis du Marche Avec » sollicite une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2024. La subvention servira principalement à la remise en état de naviguer du bateau, ce qui n'est pas l'objet du chantier qui est mené actuellement qui est vraiment une réfection du gros œuvre, réfection de bordée et pas la révision du moteur, la révision des radeaux de survie, la remise en place du gréement, etc... et des petits travaux de peinture intérieurs. Donc, c'est pour ce genre de travaux, remise en état du moteur les vérifications diverses et variées de tout ce qui concerne la sécurité que les amis du Marche Avec nous sollicitent pour une subvention de 5 000 €.

SITUATION FINANCIERE

Compte courant au 01/01/2024 : 6 058.47€

Budget annuel de l'association : 1 080€

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Pas d'activités en 2023 suite à l'immobilisation du Bateau dans l'attente de travaux

Nombre de membres : 36

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 € et au vu de l'avancée des travaux et des factures qui nous seront soumises et des travaux qu'il restera à réaliser, on pourra éventuellement, comme on l'a dit, réévaluer cette subvention, pour éventuellement la porter au montant demandé mais on attendra de voir l'avancée des travaux et les factures qui nous arriveront.

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 18 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association des amis du « Marche Avec ».

M Marc BIGOT :

Merci Annick. Des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas.

Alors, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR
(Mme MARREC s'étant absente au moment du vote)***



LES AMIS DU MARCHÉ-AVEC
 COMPTE DE RESULTAT 2023

pour l'Assemblée Générale ordinaire 2024

Solde au 31/12/2022		5 391,76 €	
	RECETTES		
		S/TOTAL	TOTAL
Adhésions 2023		1 080,00 €	1 080,00 €
TOTAL RECETTES			1 080,00 €
	DEPENSES		
Dépenses fonctionnement			
Assurances		273,58 €	
Pots, galettes		93,31	
Papeterie, timbres		46,40 €	
TOTAL DEPENSES		413,29	413,29 €
soldes au 31/12/2023		6058,47	

M Marc BIGOT :

L'attribution d'une subvention exceptionnelle cette fois qui est sollicitée.

M Philippe HENNION :

Excusez-moi Monsieur le Maire.

M Marc BIGOT :

Oui.

M Philippe HENNION :

Je voulais simplement dire que les chênes pour la charpente de Notre Dame ont été bénis.

M Marc BIGOT :

Oui et c'est vrai que c'est bien de le préciser, Annick, l'histoire.

Mme Annick MARTIN :

Non, en fait, on a rencontré l'autre jour, les Amis du Marche Avec et le bois qui va servir à la réfection du bateau et donc aux fameux bordés du navire, provient d'un reste je dirais de commande de bois qui avait été effectuée pour la charpente de Notre Dame de Paris. Donc, en fait, évidemment le bois qui a été acheté pour la charpente de Notre Dame de Paris, ils ont choisi bien sûr les morceaux les plus nobles, les plus droits, etc... Mais nous les morceaux un peu tordus ou autres pour des bordés de bateaux qui sont courbes, ça nous convenait bien donc en fait, une partie du bois de la charpente des bordés du Marche Avec viendra du bois de Notre Dame, voilà, c'était l'anecdote.

M Marc BIGOT :

Et ben ce n'est pas donné à tout le monde, merci Philippe. Et donc, j'allais d'ailleurs passer une délibération, donc c'est la 11^{ème}, l'attribution d'une subvention à l'AAPMA, donc l'Association Pêche et Pisciculture sous les anciennes formules, qui travaille notamment au nettoyage des rivières, une noble action et c'est François Besombes qui va nous présenter ce point.

M François BESOMBES :

PRÉSENTATION GENERALE

AAPMA de Pont-Aven/Concarneau

Nombre d'adhérents : 40 adhérents à Concarneau

Montant cotisation : Cartes de pêche ; en 2023 = 12 677.05€

PRINCIPALES ACTIVITES

L'AAPPMA (Association Agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) contribue à la protection des milieux aquatiques, au développement du loisir pêche et à la lutte contre le braconnage et la pollution.

Depuis 2017, l'association a entrepris des travaux de restauration sur le Moros avec la collaboration de CCA sur 150 hectares puis 250 hectares par an. Une quinzaine de bénévoles intervient chaque année.

La tempête "CIARAN" a anéanti tout ce travail et a laissé la rivière, sur certains secteurs, encombrée par des amas d'arbres centenaires déracinés. Un important travail est à fournir sur les années à venir pour enlever tous ces embâcles.

Les impacts sur le milieu et notamment sur les espèces sont considérables.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Eléments comptables fournis en annexe.

Demande de subvention de 3000 € pour nettoyer le Moros et rétablir un équilibre vertueux pour les espèces.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

Annexe : Dossier de demande de subvention

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 15 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer une subvention de 1 500 € à l'AAPPMA

M Marc BIGOT :

Merci François. Des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas, si Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

C'est un commentaire un peu annexe, j'ai remarqué dans la programmation estivale, qu'un des soirs du festival, il y a en même temps une autre manifestation un peu majeure sur la ville aussi.

M Marc BIGOT :

On est dans une subvention pour une association qui nettoie les rivières là.

M Gilles HUARD :

Excusez-moi.

M Marc BIGOT :

Donc, on répondra à la question que vous alliez poser peut-être tout à l'heure d'accord, mais il faut suivre, on approche des vacances là.

Donc, sur cette association de pêche et de protection des milieux aquatiques, sur cette aide sollicitée, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Bilan financier 2023

DÉPENSE		RECETTE	
ENTRETIEN DE RIVIÈRE		CARTES DE PECHE	12677,05 €
-Repas de déboisement	4089,13 €	SUBVENTIONS	
-Entretien du matériel Huile,chaîne,essence	453,85 €	-Ville de PONT-AVEN	1000,00€
-Achats divers, outillage	716,14 €	-Ville de RIEC SUR BÉLON	200,00€
REVERSEMENT COTISATIONS CARTES de PECHE FNPF	9728,40 €	-CARNET DE CAPTURE SAUMONS 2020	28,00 €
BAUX DE PECHE	1360,00 €	-FD 29	13,20 €
ASSURANCES GROUPAMA	550,93 €	-TROPHÉE DES ASSOCIATIONS C.A	
INFORMATIQUE,INTERNET	680,90 €	-EHGO 2021	1243,13 €
-Déplacement du C.A	397,65 €	-DON DE Mr GALTI	
-Réunions du C.A	2543,53 €	-Rbt IMPRIM 29 PAR LE C.A	255,60 €
-Cadeaux aux déposataires	283,07 €	FD 29 DÉBOISAGE 2021	
IMPRIMERIE,TIMBRES	684,65 €	-PRODUITS FINANCIERS	591,19 €
FRAIS FINANCIERS	61,64 €	-VENTE CANNE À MOUCHE	100,00 €
ADHESION ABPM	45,00 €	-CARTES MINEURES NON DÉBITÉES	29,00 €
RBT CARTES MINEURES PRISE SUR INTERNET	129,00 €	-QUIMPERLE COMMUNAUTE	2086,00 €
ÉCOLE DE PÊCHE	608,18 €	-C.C.A	2000,00 €
TOTAL	22332,07 €	TOTAL	20223,17 €

TRÉSORIE 2022		TRÉSORERIE 2023	
Compte chèque	5874,86€	Compte chèque.	1336,01€
Livret A	19712,43€	Livret A	22002,46€
Parts sociales.	15114,00€	Parts sociale	15415,00€
Espèces	295,44€	ESPÈCES	134,36€
TOTAL	40996,73€	TOTAL.	38887,83€

Solde négatif-2108,90€

Pont-Aven Niton Coumeun

Bilan prévisionnel 2024

DÉPENSE		RECETTE	
ENTRETIEN DE RIVIÈRE		CARTES DE PECHE	13575,61 €
-Repas de déboisage	5000,00 €	SUBVENTIONS	
-Entretien du matériel Huile, chaîne, essence	500,00 €	-Ville de PONT-AVEN	1000,00€
-Achats divers, outillage	800,00 €	-Ville de RIEC SUR BÉLON	500,00€
REVERSEMENT COTISATIONS CARTES de PECHE FNPF	10000,00 €	-CARNET DE CAPTURE SAUMONS 2020	
BAUX DE PECHE	1360,00 €	-FD 29	30,00 €
ASSURANCES GROUPAMA	574,70 €	-TROPHÉE DES ASSOCIATIONS C.A	
INFORMATIQUE, INTERNET	700,00 €	-EHGO 2021	1500,00 €
-Déplacement du C.A	400,00 €	-DON DE Mr GALTI	
-Réunions du C.A	2500,00 €	-Rbt IMPRIM 29 PAR LE C.A	418,09 €
-Cadeaux aux dépositaires	300,00 €	F.D 29 DÉBOISAGE 2023	800,00 €
IMPRIMERIE, TIMBRES	500,00 €	-PRODUITS FINANCIERS	650,00 €
FRAIS FINANCIERS	70,00 €	-VENTE CANNE À MOUCHE	
ADHESION ABPM	45,00 €	-CARTES MINEURES NON DÉBITÉES	40,00 €
RBT CARTES MINEURES PRISE SUR INTERNET	150,00 €	-QUIMPERLE COMMUNAUTE	2086,00 €
ÉCOLE DE PÊCHE	700,00 €	-C.C.A	2000,00 €
TOTAL	22599,70 €	TOTAL	22599,70 €

Montant de la subvention demandée.

3000,00€

Fait à Pont-Aven le 18 mars 2024

Le Président Charles Nabbé


AAPPMA
 Pont-Aven, Nizon / Concarneau

M Marc BIGOT :

Et on arrive aux Filets Bleus et à la programmation culturelle donc l'attribution cette fois d'une subvention exceptionnelle qui concerne principalement la sécurisation du Festival, Alain Echivard.

M Alain ECHIVARD :

Donc cette délibération, c'est en fin de compte l'aboutissement de nos réunions entre autres, nos préparations avec la Préfecture puis les services de sécurité. Dans un contexte de plan vigipirate maintenu au niveau « urgence attentat », d'année exceptionnelle de Jeux Olympiques à Paris concentrant les forces de l'ordre en Région parisienne, et de prévision de très forte affluence touristique, la Préfecture demande aux collectivités et aux organisateurs de grands événements une vigilance accrue et un renforcement de la sécurité.

Avec une jauge journalière estimée entre 8 000 personnes et 15 000 personnes (jour du défilé), le Festival des Filets Bleus constitue un « grand rassemblement », qui doit se conformer à une réglementation spécifique de sécurité.

Ainsi, la Préfecture demande explicitement au Festival des Filets Bleus :

- la mise en place d'un système de comptage, quel qu'il soit (manuel, drone...) permettant de calibrer au plus juste les dispositifs de sécurité
- la mise en place d'un poste de commandement multi services (PCMS) a minima le vendredi 9 août et le dimanche 11 août.

L'objectif du PCMS est de regrouper en un lieu les services de secours (police, pompiers, Croix Rouge, sécurité du site, services municipaux) afin de réagir de manière rapide et coordonnée en cas d'incident.

Le PCMS nécessite un local accessible avec connexion Internet et téléphonique, et liaison avec le site par téléphonie et radio. Il prendra place au Pôle Culturel.

Par ailleurs, au vu des difficultés de recrutement d'agents de sécurité privés liées au JO et de la méconnaissance à ce jour des effectifs de Police Nationale à Concarneau cet été, la mise en place d'un système de vidéosurveillance est préconisée.

La société de sécurité prestataire du Festival a travaillé à une proposition, il faut savoir que déjà sur le site, j'ai contrôlé le budget et le montant s'évalue à 32 000 € consacré à la sécurité du site, comprenant l'installation d'un système de caméras de comptage, assorti d'un système de vidéosurveillance du site, pour un coût s'élevant à 12 520 € HT / 15 024 € TTC.

A cela s'ajoutent environ 5 000 € de frais liés à l'embauche d'agents de sécurité supplémentaires et à la mise à disposition soumise à tarification des forces de sécurité, secours et sûreté (Police, pompiers, Croix Rouge) pour assurer la permanence au PCMS.

L'enveloppe supplémentaire destinée au renforcement de la sécurisation de l'événement est estimée à 20 000 €. Le Festival bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuelle 2024 de 45 000 € pour un budget prévisionnel de 797 000 € (hors frais supplémentaires).

Le Festival sollicite l'accompagnement et le soutien financier de la Ville afin d'absorber les dépenses supplémentaires de sécurisation de l'événement, non-inscrites dans leur budget prévisionnel. Il est proposé de verser au Festival une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Celle-ci fera l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 conclue entre la Ville et l'association, présenté en annexe.

ANNEXES : Devis prestataire de sécurité, budget prévisionnel 2024 du Festival (hors frais supplémentaire de sécurité), compte de résultat 2023 (*annexe transmise uniquement par mail*), projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Pour compléter votre information, il y avait aussi un problème majeur, il n'y a pas d'agents de sécurité le jour du défilé, c'était un vrai problème pour la Préfecture, ça c'était un premier problème. Autre problème, il y avait trop d'accès pour les entrées payantes, c'est-à-dire actuellement il y a à peu près une trentaine d'entrées non payantes, donc évidemment il y avait les bénévoles mais leur action est très limitée, ce n'est que visuel, il n'y a pas de palpations. Donc, il est convenu, j'ai eu le Président cet après-midi, le Vice-Président plutôt, ils vont limiter l'accès payants entre 12 et 13 entrées. Et au niveau des agents, donc c'est une bonne nouvelle, grâce à la société de sécurité, la société pourra mettre à disposition une dizaine d'agents, pour la journée, entre autres, du 12 novembre, 12 août, excusez-moi. Donc, voilà les dernières informations que je peux vous communiquer.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population et vie associative du 18 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 20 juin 2024,

Il proposé au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à l'Œuvre des Filets Bleus pour la sécurisation du Festival des Filets Bleus ;
- De valider l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 ;
- D'autoriser le Maire à signer cet avenant.

M Marc BIGOT :

Merci Alain. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Il n'est pas question de s'opposer à cette proposition, à cette délibération bien entendu, en même temps ça pose quand même une question importante, puisque la sécurité c'est quand même une mission d'Etat, puisque là du coup c'est la Préfecture qui demande ces mesures. C'est quand même un peu dommage que la charge financière revienne aux communes, on peut comprendre, les mesures de sécurité on peut les comprendre mais je pense que pour ça il devrait y avoir une aide. Et le fait que tout soit concentré sur les jeux olympiques, on peut le comprendre aussi mais à un moment donné ça veut dire que le reste du territoire où partout il y a des festivals l'été, se retrouve en difficulté pour sécuriser et deux avec un coût supplémentaire qui vont leur incomber, ce qui est quand même une question.

L'autre question est plus locale, si vous dites que l'on passe de 30 points d'accès à peu près à une douzaine, oui ça paraît logique mais du coup comment sont sécurisés les endroits où d'habitude il y avait, c'est-à-dire que d'habitude toutes les rues perpendiculaires sont des points d'accès pour rentrer sur le festival, si on ne met que 12, 13, où il y aura des personnes, qu'est-ce qui va se passer ? Qu'est-ce que l'on prévoit pour bloquer les autres points d'accès ?

M Alain ECHIVARD :

Les autres points seront maintenus, d'accord. Il y aura des bénévoles à tous les autres points, aux trente points si j'ai bien compris, et ces points-là serviront aussi pour informer en fin de compte la population d'aller vers les entrées payantes, voilà, j'avais oublié cette information-là. Concernant les surcoûts, ils sont spécifiques à cette année très particulière, ça c'est un premier point. Et puis, je dirais que les services de police, il y a plein d'incertitudes, à ce jour ils ne savent pas, alors évidemment, au niveau des jeux olympiques, il y aura certainement des imprévus et ces incertitudes qui pèsent sur les organisateurs et sur les communes, entre autres, et les collectivités, nous amènent à traiter ce dossier-là de cette façon, voilà.

M Marc BIGOT :

D'autres questions ? Oui Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Alors, en commission, on a eu un échange sur le modèle économique de ce projet et également sur d'autres, par exemple, Livre et Mer aussi, pour lesquels la ville est sollicitée sur des moyens supplémentaires. Effectivement, là vous disiez c'est 45 000 € la subvention de la ville, plus les 20 000 € qui sont proposés aujourd'hui donc on est à 65 000 €. Le budget estimé en recettes pour l'association c'était 80 000 € donc il y a un delta, effectivement je pense qu'il faudra retravailler avec l'association sur la sincérité, on n'est pas la comptabilité publique mais en tout cas le travail au plus juste de leur budget pour équilibrer dépenses et recettes sinon ils risquent de revenir vers nous, est-ce qu'ils ont des recettes supplémentaires qu'ils attendent ou est-ce qu'il y a des postes de dépenses qu'ils vont finalement moins dépenser ? Je ne sais pas, donc voilà c'était l'alerte que je souhaitais faire. Et puis la question que vous attendez tous, puisque j'ai fait un teasing tout à l'heure, le 10 août, j'ai remarqué qu'il y avait deux événements qui sont financés par la ville, une des soirées les Filets Bleus et la soirée du Festival Eddy Claybard donc je ne sais pas, est-ce qu'il n'y a pas un moyen de faire en sorte que les événements ne se concurrencent pas à fortiori des événements que la ville soutient des deux côtés ?

M Alain ECHIVARD :

Je vais apporter des réponses. Concernant évidemment, j'en parle peut-être régulièrement, le modèle économique des festivals, donc voilà des éléments supplémentaires qui vont être réclamés dans les futurs budgets, parce que la ville ne pourra pas à chaque fois prendre en charge les frais de sécurité.

Donc, c'est vrai il y a un gros travail au niveau de notre accompagnement des associations, surtout celles qui créent des événements, leurs modèles économiques, ça c'est une première chose.

Deuxième chose, alors là vous me parlez du 10, c'est vrai que voilà vous avez deux grandes soirées, et on avait alerté Eddy Claybard, sur ce problème là et il a voulu maintenir sa soirée. Apparemment c'est compatible, selon lui, avec le Festival. Ça nous amène aussi à réfléchir, globalement vous avez tous eu le planning journalier, et c'est un planning très chargé. C'est-à-dire qu'actuellement, plus ou moins, les associations imposent leur, comment dire, ils disent tel jour, et donc il faut voir derrière toute la logistique sur une période où les services, les agents prennent leurs vacances aussi. Donc, pour 2025, on va travailler différemment, et on va commencer en septembre d'ailleurs, c'est donc de reprendre, comme on le fait au niveau du CAC, au niveau du planning d'ailleurs de la mise à disposition du CAC, tous les événements, de solliciter les associations et de dire, je prends cet exemple-là, il y en a d'autres. Donc, de dire voilà, ce n'est pas possible pour x raisons, qui seront argumentées évidemment, mais entre autres au niveau de la logistique mais là, bon, il a maintenu son festival, ce 10 apparemment, il en a parlé je pense aussi au Festival des Filets Bleus j'imagine, donc voilà pour cette année. Mais c'est vrai que ça pose d'autres questions derrière, je suis entièrement d'accord.

M Marc BIGOT :

Merci Alain pour ces précisions. D'autres questions, commentaires ? Il n'y en a pas.

Donc, sur cette aide exceptionnelle au Festival, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

BUDGET PREVISIONNEL FESTIVAL DES FILETS BLEUS 2024				
DEPENSES	PREVISIONNEL 2024		RECETTES	PREVISIONNEL 2024
BAR	80 000,00			
RESTAURATION	60 000,00		SUBVENTIONS	170 000,00
CREPES	9 000,00		VILLE	80 000
CAFES / GATEAUX	5 000,00		CONSEIL GENERAL	30 000
RESTAURATION CAC	11 000,00		CONSEIL REGIONAL	30 000
RESTAURATION GROUPE / BENEVOLES	20 000		CCA	30 000
BOUTIQUE	12 000,00		PARTENARIATS	46 600,00
JETABLES	4 500,00		ENTREES	105 000,00
REINES	8 000,00		SITE	465 000,00
COMMUNICATION	25 000,00		DIVERS	10 400
PROGRAMMATION	217 000,00		TOTAL RECETTES	797 000,00
LOCATIONS STRUCTURES	171 500,00			
CAISSES MONEIZ	26 000,00			
SECURITE	32 000,00			
ENTREES VILLE	10 500,00			
SALAIRES - CHARGES	23 000,00			
FRAIS SIEGE	30 000,00			
BENEVOLES	10 500,00			
PARTENAIRES - OFFICIELS	4 500,00			
ACHATS - REPARATIONS MATERIEL - NETT	7 500,00			
VILLAGE DE LA MER	30 000,00			
TOTAL DEPENSES	797 000,00			

Adresse

IP BRETAGNE SÉCURITÉ
Menez groas
29140 Tourch

ipbretagnesecurite@orange.fr
Tél : 07 70 80 16 68



LES FILETS BLEUS
Monsieur Bernard PIERS

N° DEVIS	DATE	DATE DE VALIDITE			
24/58	03/06/2024	31/08/2024			
Description			Q.	P.U. HT	Montant total HT
LOCATION D'UNE TOUR VIGITRACKING DE COMPTAGE pendant la période du Festival des FILETS BLEUS 2024 à CONCARNEAU					
- Location d'un cube VIGITRACKING COMPTAGE			3	2 240.00 €	6 720.00 €
Equipée de 1 dôme PTZ pour comptage de personnes 2 Dômes PTZ THERMIQUE/OPTIQUE pour détection intrusion.					
Installation de 3 cubes et mise en place. Dépose et enlèvement			Ens.		1 500.00 €
Transports de 3 cubes Aller/retour			Ens.		3 800.00 €
Mise en place d'un PC SECURITE INFORMATISE Pour réception image vidéo			Ens.		500.00 €
Soit MONTANT TOTAL HT de l'ensemble					12 520.00 €

A PREVOIR EN PLUS :

- TVA 20 %

Durée de location prévue : période du Festival des Filets bleus 2024

PAIEMENT MENSUEL :

A 30 jours date de facturation, par virement. (RIB ci-dessous)

BIC : CMBFR2BARK
IBAN : FR76 1558 9297 0207 2641 4114 061

Thierry MANER

IP Bretagne Sécurité
Video Surveillance
Lieu Dit Menez Groas
29140 TOURCH
06.87.10.77.91 / 07.70.80.16.68
ipbretagnesecurite@orange.fr
Siren : 885 376 731

SIRET 885 376 731 00018
Code NAF 4651Z - FR 60 886376731

Page 1



Convention entre la Ville de Concarneau et l'Association
« l'Œuvre des Filets Bleus »

AVENANT N° 1
à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026

Entre les soussignés :

D'une part :

La Ville de Concarneau, représentée par son Maire, Monsieur Marc BIGOT, en vertu d'une délibération N° 2020-44 du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020. Reçue en préfecture le 10 juillet 2020.

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et d'autre part :

L'Association « L'Œuvre des Filets Bleus » siégeant Avenue du Saule, BP 518 29185 Concarneau, représentée par ses co-présidents, Monsieur Bernard PIERS et Mme Marylène COLIN, agissant en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 21 octobre 2016.

Ci-après dénommée « le Festival »,

Article 7-a- Composition de la contribution financière

La Ville de Concarneau s'engage à allouer à l'association une subvention d'un montant de 45 000 euros pour l'année 2024. Le montant prévisionnel des contributions financières de la ville s'élève à 45 000 euros pour chaque année d'exécution de la présente convention.

Vu la délibération 2024-XXX du Conseil du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 portant attribution d'une subvention exceptionnelle, la Ville s'engage à verser au Festival 20 000 € pour le financement des frais supplémentaires de sécurité de l'édition 2024.

Elle s'engage à transmettre au Festival, à l'issue de l'édition annuelle et en vue de l'établissement du bilan financier, le montant des concours alloués (coût non facturé de la mise à disposition de matériels, personnels, hébergements).

Article 7-b Conditions de paiement

Le montant de la contribution financière de la Ville n'est effectif et exécutoire qu'après le vote du budget de la Ville par le Conseil municipal.

Il est convenu que la subvention soit effectuée en un seul versement.

Le versement de la subvention exceptionnelle est conditionné à la fourniture par l'association de justificatifs des dépenses effectuées.

La contribution annuelle sera créditée au compte du Festival sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 10, 11, 12, 13.

Les autres articles restants inchangés,

A Concarneau, le

Les co-présidents,
Bernard PIERS,
Marylène COLIN

Le Maire,
Marc BIGOT

M Marc BIGOT :

Voilà, on arrive maintenant pour d'autres associations à des subventions également, Alain, tu nous présentes ce dossier.

M Alain ECHIVARD :

Les associations ont la possibilité de précéder à des demandes de subvention en cours d'année. Elles doivent être justifiées et seront examinées en fonction de l'enveloppe financière disponible.

Le solde de l'enveloppe de subvention pour le secteur culturel est de 22 250 €.

La subvention de l'association Livre & Mer a fait l'objet d'un budget supplémentaire voté au Conseil Municipal du 28 mai 2024.

Pour le secteur culturel : 4 demandes de subvention ont été déposées dans ce cadre :

- Association Livre & Mer : le lieu de déroulement de l'édition 2024 Festival a été acté tardivement.
Montant demandé : 35 000 €
Montant proposé : 20 000 €
- Les Oiseaux de Passage : l'association vient d'achever sa première année de fonctionnement.
Montant demandé : 3 700 €
Montant proposé : 1 000 €
- Les Dérangés de la Boîte : la tenue de l'événement Fest'Lud a été actée tardivement. Il s'est déroulé les 4 et 5 mai à Melgven.
Montant demandé : 2 500 €
Montant proposé : 1 250 €, donc j'apporte une modification qui a été validée lors de la commission moyens généraux.
- Club de Scrabble concarnoïis : qualification pour la finale nationale des interclubs qui aura lieu les 22 et 23 juin à Calais (62100) et donc ils ont obtenu un très bon classement d'ailleurs.
Montant demandé : 2 300 €
Montant proposé : 0 €, alors on n'avait rien accordé lors de la commission services à la population et lors de la commission moyens généraux, on a quand même fait un effort à hauteur de 250 €.

ANNEXES :

- Tableau de synthèse des demandes
- Fiches de synthèse des demandes

Vu l'avis favorable de la commission services à la population et vie associative du 14 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider les montants des subventions versées aux associations du secteur culturel pour la deuxième session 2024.

Avez-vous des questions ?

M Marc BIGOT :

Des questions, remarques ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, question de forme, avec quelques erreurs sur la délibération, fautes de frappe, 2 250 € au lieu de 22 250 € dans le deuxième paragraphe. Pour les Dérangés de la boîte, 2 250 € alors que c'est 1 250 € et du coup si vous dites qu'il y a, ah oui 250 pour la commission, voilà, c'est rajouté effectivement, du coup il faut que les montants soient modifiés je pense, sinon ça va poser problème, parce qu'on ne s'y retrouve pas dans les additions mais le tableau est juste donc on est sauvés par le tableau.

Et puis, une petite remarque, on ne peut pas s'empêcher de la faire, c'est que du coup on aurait peut-être pu abonder un peu plus cette enveloppe pour ces associations notamment dans le domaine de la culture, si on n'avait pas dépensé autant d'argent pour le logo, par exemple.

M Marc BIGOT :

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas en fait.

Sur ces modifications apportées après les précisions.

Interlocuteur non identifié, inaudible, micro non allumé.

M Marc BIGOT :

Tu allais ouvrir ton micro ? Non, non, je vais passer aux votes. Avant, je vais poser une question, est-ce qu'il y a parmi nous des membres de Livre et Mer, des Oiseaux du Passage, des Dérangés de la Boite, du Scrabble ? Il n'y en a pas ? Parce qu'il faut bien sûr qu'ils ne participent pas au vote, il n'y en a pas.

Donc, sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR
(Mme JANVIER s'étant absentée au moment du vote)***

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL
TABLEAU DE SYNTHÈSE

ASSOCIATIONS	BUDGET PREVISIONNEL 2024	MONTANT OCTROYÉ 2023	MONTANT SOLLICITÉ 2024	MONTANT PROPOSÉ PAR COMMISSION POUR 2024	Solde bancaire selon relevé bancaire	compte épargne	Compte de résultat	Associations conventionnées	Mise à disposition locaux	Valorisation mises à disposition Ville	
										MAD locaux	MAD matériel
LES OISEAUX DE PASSAGE	10 950,00 €		3 700,00 €	1 000,00 €	246,33 €	0	286,33 €		Abri du Marin	472,25 €	0,00 €
FESTIVAL LIVRE ET MER	58 150,00 €	23000 €	35 000,00 €	20 000,00 €	6 223,18 €	n/c	-7 471,41 €	Convention	Espace associatif Kersalé	15 715,20 €	9 676,40 €
LES DERANGES DE LA BOITE	5 000,00 €	1500 €	2500 €	1 250,00 €	3 820,46 €	1 000,00 €	1 337,29 €		Abri du Marin + MDA	11 998,25 €	0,00 €
CLUB DE SCRABBLE DE CONCARNEAU	2 356,00 €		2300 €	- €	6 082,28 €	N/C	44,60 €		Foyer Beuzec	171,53 €	0,00 €
SOUS-TOTAL			43 500,00 €	22 250,00 €							



FICHE PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS
Demandes de subventions - secteur culturel
2^{ème} session 2024

FESTIVAL LIVRE ET MER

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Interlocuteur

Président : Monsieur Jacques CAMPION

Situation financière

Situation financière au dernier exercice clos 2023 : 11 829,21 €

Solde bancaire décembre 2023 : 6 223,18 €

Compte résultat 2023 : - 7 471,41 € (Festival)

Budget prévisionnel 2024 : 58150 €

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Festival Livre & Mer est une manifestation consacrée à la littérature maritime qui rassemble chaque année depuis 1985 des auteurs d'ouvrages consacrés à l'univers de la mer et des océans. Romanciers, scientifiques, historiens, artistes, auteurs de livres jeunesse, de bandes dessinées, navigateurs, marins, tous ont en commun d'aimer la mer et de la célébrer. Animations jeune public. Conférences jeune public.

Partenaires : région, département, CCA, Ville de Concarneau, partenaires privés

Public visé par l'action : Tout public

Lieu(x) de réalisation : CAC

Calendrier de l'action : du 8 au 11 novembre 2024

Salariés : 0

Autres contributions de la Ville

Mise à disposition de prestation : accompagnement à l'organisation d'événements, personnel manutentionnaire, personnel technique

Mise à disposition de biens : barrières, coffret électrique, domaine public

Locaux Espace Associatif de Kersalé : 15 715,20 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Demande de subvention de fonctionnement de 35 000 €

Subvention 2023 : 23 000 €



FICHE PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS
Demandes de subventions - secteur culturel
2^{ème} session 2024

LES OISEAUX DE PASSAGE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Interlocuteur

Co-Président : Monsieur Vincent YHUEL

Situation financière

Situation financière au dernier exercice clos 2023 : 286 €

Solde bancaire décembre 29/02/2024 : 246,33 €

Compte résultat 2023 : 286,33 €

Budget prévisionnel 2024 : 10 950 €

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Egayer et animer le quartier du Passage,
- Favoriser le lien, l'entraide et la solidarité entre voisins,
- Promouvoir l'identité du quartier en transmettant des savoirs et des connaissances.

L'association souhaite solliciter une 1^{ère} subvention d'aide au démarrage avec pour objets principaux :

- de contribuer à l'achat de prestation pour l'organisation d'activités socioculturelles (ateliers vidéo, chant, écriture),
- de contribuer à l'équipement en matériel audiovisuel (caméra, pied, micro, logiciel et PC) pour le projet "portraits d'habitants"

Partenaires : Etat (fdva2)

Public visé par l'action : Habitants de Concarneau

Lieu(x) de réalisation : Quartier du passage

Calendrier de l'action : tout au long de l'année

Salariés : 0

Autres contributions de la Ville

Locaux Abri du Marin : 472,50 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

1^{ère} demande de subvention de fonctionnement de 3 700 €



FICHE PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS
Demandes de subventions - secteur culturel
2^{ème} session 2024

LES DERANGES DE LA BOITE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Interlocuteur

Président : Monsieur Jean-Julien SAILLARD

Situation financière

Compte courant : 3820,46 € - Epargne : 1 000 € - Compte résultat 2023 : 1 337,29 €

Budget prévisionnel 2024 : 5 000 €

Objet de la demande

Organisation du Fest-Lud 2024. FEST'LUD, est un festival en Finistère sud s'organise cette année à Melgven pour cette seconde édition, et favorisera le rassemblement, autour du projet, de structures de Bretagne, utilisant le jeu de société

Partenaires : Département, Région/État, Réaap 29/CAF, partenaires Privés, ville de Concarneau et Ville de Melgven

Soutiens au projet : Réseau national des festivals de jeu (La Ruche ludique), Espace associatif Quimper, parrain du festival de jeu Larmor Pion. Associations partenaires: Taol-Dins, Ludotox, la taverne ludique, LukyLud, Carré Histoire, Zero Waste cornouaille, La ruche ludique, Meeple Breton

Partenaires privés: Le temple du jeu, Tri Martolod, Imprim 29, Seppy, Menelig cidrerie, Ty Galette, Comme un Hibou sur sa branche, le 7 de carreau,CCA, Mairie de Concarneau, Centre Socio-culturel La Balise,

Public visé par l'action : Membres du bureau, adhérents et participants : enfants, ados, adultes,

Lieu(x) de réalisation : Melgven.

Calendrier de l'action : 4 et 5 mai 2024

Salariés : 0

Autres contributions de la Ville

Mise à disposition de biens : locaux de pratique. Abri du Marin, Maison des associations : 11 998,25 €.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Demande de subvention exceptionnelle 2 500 €

Subvention de fonctionnement 2024 : 1 000 €

Subvention 2023 : 1 500 €



FICHE PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS
Demandes de subventions - secteur culturel
2^{ème} session 2024

CLUB DE SCRABBLE DE CONCARNEAU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Interlocuteur

Co-Présidente : Madame Odette PELLETER

Situation financière

Compte courant au 31/08/2024 : 6 082,28 € - Epargne -N/C Compte résultat 2022/2023 : 44,60 €

Budget prévisionnel 2024 : 2 356 €

Objet de la demande

Le club de scrabble concarnois s'est qualifié pour la 1^{ère} fois pour la finale nationale des interclubs qui aura lieu les 22 et 23 juin à Calais (62100) et c'est le seul club breton qualifié. On a terminé 7^{ème} sur 216 équipes. Nous sollicitons une subvention exceptionnelle pour pouvoir y participer car Concarneau/Calais 750km et nécessité de 3 nuits d'hôtel pour l'équipe soit 6 personnes.

Public visé par l'action : Joueurs des clubs qualifiés

Lieu(x) de réalisation : Calais.

Calendrier de l'action : 22 et 23 juin 2024

Salariés : 0

Autres contributions de la Ville

Foyer de Beuzec : 171,53 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Demande de subvention exceptionnelle 2 300 €

14	Action culturelle - CAC : Mise à disposition gratuite du CAC à l'association les amis de Kanerien Ar Mor (KAMs) pour l'organisation du concert caritatif « Un chant pour un souffle »
----	--

M Marc BIGOT :

Point suivant, toujours dans le cadre de l'action Culturelle, la mise à disposition gratuite du CAC à l'association les amis de Kanerien Ar Mor pour l'organisation du concert caritatif intitulé « Un chant pour un souffle », c'est toi qui présentes cette question Alain.

M Alain ECHIVARD :

Oui avec du souffle, oui.

M Marc BIGOT :

Avec ?

M Alain ECHIVARD :

Du souffle.

M Marc BIGOT :

Avec un souffle, oui vas-y n'hésites pas.

M Alain ECHIVARD :

Chaque année, depuis plus de 20 ans, les KAMs organisent un concert intitulé « Un chant pour un souffle » au profit de l'association Gaëtan Saleün. Cette association, a pour but de financer des projets scientifiques du laboratoire de recherches INSREM de Brest, dirigée par le Professeur Férec, pour des travaux sur les maladies génétiques, en particulier la mucoviscidose. Des chorales d'enfants des écoles de Lanriec et de Rosporden ont participé au concert organisé le dimanche 1^{er} juin 2024 au CAC.

Il s'agit d'une action solidaire et caritative. La totalité des dons collectés lors du concert est reversée à l'association Gaëtan Saleün. Pour exemple, en 2023, les bénéfices reversés à l'association Gaëtan Saleün se sont élevés à 3574,57 €. L'association a formulé une demande de subvention exceptionnelle destinée à couvrir les charges de la location du CAC, les frais de sécurité (agent de sécurité) et les frais de restauration (goûter des enfants). La municipalité n'octroyant pas de subvention pour le financement du coût de location du CAC, il a été proposé à l'association de formuler une demande mise à disposition gratuite du CAC.

Présentée à la commission d'attribution des subventions du 13 février 2024, la demande de subvention exceptionnelle destinée à couvrir les autres frais liés à l'événement a été reçu un avis défavorable.

DEPENSES PREVISIONNELLES « UN CHANT POUR UN SOUFFLE »

Location de salle	634,80 €	
Frais de sécurité	120,00 €	
Frais de restauration	80,00 €	
	834,80 €	

Au regard du caractère caritatif de l'événement, la mise à disposition du CAC à titre gracieux à l'association Les Amis de Kanerien Ar Mor pour l'organisation du concert « Un chant pour souffle » est demandée.

ANNEXE : Devis de location du CAC

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population et vie associative du 18 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la mise à disposition du CAC à titre gracieux à l'association Les Amis de Kanerien Ar Mor pour l'organisation du concert « Un chant pour souffle »

M Marc BIGOT :

Merci Alain. Alors, je pose la question dès le début, avant les débats, y a-t-il des membres des KAMs dans cette salle ? Et je vais leur demander de sortir pendant les débats si du moins il y en a, et en tout cas pendant le vote. N'en profitez pas pour faire des répétitions sur le palier. Y a-t-il des questions, des commentaires sur cette demande de subvention exceptionnelle compte tenu de l'objet de ce concert ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis contraires à cette délibération ?
Des abstentions ?
Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR
(Mme MOULLEC, M HENNION ne prenant pas part au vote)***

Donc, la chorale locale peut, je parle de la chorale locale du conseil municipal, la petite chorale.



DEVIS DE LOCATION

Le CAC - Ville de Concarneau
 M. Marc BIGOT
 Maire
 Place de l'Hôtel de Ville
 29900 Concarneau

DEV N° 2024-03
 01/02/24

AAKAM - Les Kam's
 Guy Le Gall
 Président
 6 impasse Monitor
 29900 Concarneau

VOTRE ÉVÉNEMENT							
manifestation	Un chant pour un souffle						
jauges prévues :	450	concert			Spectacles		
DESSCRIPTIF	DATE	CRENEAUX UTILISATION	TYPE DE TARIF	ÉVÉNEMENT GRATUIT OU PAYANT POUR PUBLIC	TARIF UNIT.	NOMBRE	TOTAL HT
		<i>Installation et rangement inclus</i>					
Salle de Spectacles	01/06/24	13h - 19h30	Heures de jour (9h-12h et 14h-18)	G	11,00 €	4	44,00 €
			Heures de midi et soirée (12h-14h et 18h-21h)	G	14,00 €	2,5	35,00 €
équipement son et lumière	forfait		Heures de jour (9h-12h et 14h-18)	G	11,00 €	7	450,00 €
						TOTAL TTC	529,00 € 105,80 € 634,80 €



15	Action culturelle – Maison des associations : Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)
----	--

M Marc BIGOT :

Le point suivant, on y va déjà, l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations, Alain, on t'écoute.

M Alain ECHIVARD :

Créé en 1994, le Réseau National des Maisons des Associations est aujourd'hui une fabrique de communs au service de la vie associative territoriale grâce à la promotion, le partage et le développement de projets associatifs. Le RNMA agit avec et auprès de plus de 80 structures membres, Maisons des associations (associatives ou services de collectivités), réparties sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer.

Dans l'aide au développement des structures, le réseau conseille les collectivités territoriales dans la conception et la création de Maisons des associations (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...)

- accompagne les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures (assistance technique et juridique, recrutement et formation de professionnels...)
- aide à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels (recherche de positionnement, mise en visibilité de l'action, aide à la communication...)

Dans l'instauration de synergies entre les Maisons, le réseau :

- impulse les échanges et la mutualisation des ressources entre les Maisons des associations et aide à la valorisation des compétences de chacune (information des responsables, transferts de savoirs faire, organisation de sessions de formation, diffusion d'outils pédagogiques...)
- favorise l'expérimentation de réponses innovantes et l'essaimage des "bonnes pratiques" (dynamiques collectives, échanges de compétences, subventions aux associations...)
- suscite la réflexion des acteurs du développement associatif face à l'émergence de questions nouvelles (journées d'études ou forums sur des thèmes spécifiques...)

Le Réseau national des Maisons des associations se veut être également une force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif

- il diagnostique les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...),
- évalue les dispositifs mis en place et les actions conduites,
- participe aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.

Pour la Ville de Concarneau et aux côtés du Mouvement Associatif de Bretagne, le RNMA a suivi la création du Conseil Local de la Vie Associative. Afin de participer au réseau et de bénéficier de son offre, et dans le but de continuer à développer au mieux l'accompagnement à la vie associative, l'adhésion au RNMA, d'un montant de 500 € est souhaitée.

Donc, quelques informations complémentaires, il y a eu une première réunion du comité de coordination, je précise bien, du Conseil Local de la Vie Associative, il y a 15 jours, on a travaillé ensemble sur le règlement intérieur de ce comité de coordination, entre autres, on a présenté aussi la convention, mais ça c'est un renouvellement, avec l'espace associatif de Quimper. Et puis, hier, on a participé aux assises des associations organisées par le Conseil Régional, nous sommes intervenus sur une table ronde, pour présenter toute la méthodologie qui a permis de créer ce Conseil Local de la Vie Associative, c'était à Vannes. Donc, on peut estimer que la vie associative concarnoise est très bien accompagnée, avec ce comité de coordination et ce Conseil Local de la Vie Associative, va émerger évidemment différents travaux, entre autres, cher à Gilles, les critères de subventions, et autres thématiques.

ANNEXES : Charte du RNMA et grille tarifaire

Vu l'avis favorable de la commission services à la population et vie associative du 18 juin 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'adhésion au RNMA,
- D'autoriser le Maire à signer la charte du RNMA et tout document relatif à l'adhésion.

M Marc BIGOT

Merci Alain. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il sur ce projet de délibération, des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Charte du RNMA

Préambule

Le RNMA réunit des structures engagées dans l'accompagnement de la vie associative locale, considérée comme un pilier fondamental de la citoyenneté. Cette charte symbolise un engagement collectif. Elle décline les valeurs, approches et engagements partagés et mis en œuvre par ses membres, sa gouvernance et son équipe.



ARTICLE 1 : Valeurs et principes

Les valeurs et principes ci-dessous guident l'action du réseau et sont partagés par ses membres :

- Intérêt général non lucratif (cf. article 2)
- Autonomie (cf. article 3)
- Réciprocité et coopération (cf. article 4)
- Émancipation, respect de la différence, collaboration active, droit à l'erreur, et promotion des biens communs (Cadre de référence : Principes de l'Éducation Populaire.)
- Laïcité, démocratie, citoyenneté, et lutte contre toutes formes de discrimination (Cadre de référence : Valeurs de la République)
- Égalité, transition écologique, lutte contre les inégalités, accès aux savoirs et à l'éducation, partenariats (Cadre de référence : Objectifs du Développement Durable).

ARTICLE 2 : Intérêt général non lucratif

Nous défendons et respectons les principes :

- d'intérêt général : les actions et décisions du réseau et de ses membres sont guidées par l'intérêt général, sans recherche de profit;
- de gestion désintéressée, de non lucrativité;
- de gestion démocratique et de transparence.

ARTICLE 3 : Autonomie

Nous cultivons et soutenons les principes d'autonomie en :

- adoptant une posture a-partisane : le RNMA n'est pas inscrit dans une démarche politique partisane et n'est rattaché à aucun parti politique;
- assurant l'autonomie des membres du RNMA : autonomie opérationnelle et décisionnelle des membres vis-à-vis du réseau;
- favorisant l'autonomie des associations : soutien à l'autonomie des associations accompagnées par les membres du réseau;
- défendant l'autonomie du secteur associatif : promotion des libertés associatives et de l'autonomie du secteur associatif.

ARTICLE 4 : Réciprocité & coopération

Nous fondons nos travaux sur :

- une dynamique d'échange et de réciprocité : les outils, travaux et apports des membres du réseau constituent des ressources communes qui alimentent les pratiques et postures de chacun.e dans une dynamique d'échange et de réciprocité appuyée par l'équipe salariée et bénévole;
- la contribution à la fabrique de communs : chaque membre s'engage à apporter sa contribution unique au réseau, que ce soit en termes de ressources, d'outils, de temps, de connaissances, ou d'expertise;
- une culture de la coopération : le RNMA et ses membres tendent à promouvoir et renforcer la culture de la coopération à tous les niveaux (au sein du réseau, dans les logiques de partenariats, et sur les territoires).

ARTICLE 5 : Engagement des membres

En adhérant à cette charte,

.....
.....

s'engage à respecter ses principes et valeurs, à œuvrer en accord avec les objectifs du RNMA, et à contribuer activement à la vie et au développement du réseau.

Fait à

Le

Signature :



RNMA – les tarifs d’adhésion

Votés en AG du 1^{er} avril 2021

Pour les collectivités :

POPULATION DE LA COLLECTIVITÉ EN NOMBRE D'HABITANTS	RAPPEL TARIFS 2021	TARIFS 2022	TARIFS 2023
≤ à 5 000	290	290	300
5 001 à 10 000	347	410	450
10 001 à 20 000	406		
20 001 à 30 000	406	470	500
30 001 à 50 000	464		
50 001 à 100 000	521	550	600
100 001 à 300 000	579	600	700
300 001 à 500 000		700	800
500 001 à 1 000 000		800	1 000
Plus de 1 000 000		1 000	1 200
Tarif spécifique ville de Paris	2 350	en discussion	

Pour les structures associatives :

RAPPEL TARIFS 2021		BUDGET ANNUEL DE L'ASSOCIATION	TARIF 2022	TARIF 2023
Nombre d'associations adhérentes	Tarif			
< à 100	290	≤ 50 000 €	150	150
De 100 à 200	347	Entre 50 001 € et 100 000 €	200	200
De 201 à 300	406	Entre 100 001 € et 200 000 €	350	350
De 301 à 400	464	Entre 200 001 € et 300 000€	450	450
De 401 à 500	521	Entre 300 001 € et 400 000 €	550	550
+ de 500	579	+ de 400 001 € de budget	600	700

Extrait du règlement intérieur validé par l'AG de mars 2017 :

Si le dossier est présenté au cours du 1^{er} semestre de l'année civile, une fois son dossier de candidature accepté par le CA, le déposant s'engage à s'acquitter du montant total de la cotisation pour l'année en cours. Pour les adhésions acceptées à partir du 2^{ème} semestre de l'année, le déposant s'engage à s'acquitter de 50% du montant de l'adhésion annuelle.

Adhésion et rencontre nationale :

Dans le prix de cotisation pour un nouvel adhérent, il est inclus la gratuité sur une rencontre nationale pour 2 personnes, un technicien et un élu, sur la même édition, avec une validité sur une période d'un an à compter de la validation de l'adhésion. Seuls les coûts pédagogiques sont offerts (pas les frais d'hébergement ni de transport).

M Marc BIGOT :

On change de domaine, cette fois une convention d'adhésion au groupement d'achat régional par Breizh Achats, une adhésion à la convention marché viande et charcuterie, c'est Eric Malléjacq qui présente ce point, Eric s'il te plaît.

M Eric MALLEJACQ :

La centrale d'achat régionale dénommée « Breizh Achats » a été créée en février 2024 (délibération du conseil régional en annexe) par le conseil régional de Bretagne et permet aux collectivités territoriales d'adhérer à cette nouvelle plateforme d'achats publics afin de bénéficier des marchés qui lui correspondent en fonction de leurs besoins.

Les lots du marché « Viandes fraîches et Charcuteries » ne seront plus au catalogue du Groupement d'achats des EPLE du Finistère dès 2025 et après examen des différentes options en la matière, il est aujourd'hui nécessaire d'opter pour une adhésion à cette nouvelle plateforme régionale pour ces produits alimentaires spécifiques.

L'adhésion à « Breizh Achats » est gratuite pour les 3 premières années, soit jusqu'en 2027 (article V de la convention d'adhésion cadre à la centrale d'achat régionale).

La mise en œuvre de ce marché « Viandes fraîches et Charcuterie » sera effective dès le 1^{er} janvier 2025. Il est donc nécessaire d'adhérer en amont afin de nous permettre de procéder à la remontée de nos besoins dans les délais impartis.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 18 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'adhésion à « Breizh Achats », centrale d'achat régionale créée par la Région Bretagne,
- de valider la convention d'adhésion spécifique relative aux « Viandes fraîches et Charcuterie » auprès de « Breizh Achats »,
- d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette adhésion.

En annexe : *Les annexes sont transmises uniquement par mail*

-Convention d'adhésion cadre à la centrale d'achat régionale « Breizh Achats »,

-Convention d'adhésion spécifique à une procédure de marché public menée par la centrale d'achat régionale « Breizh Achats » relative aux « Viandes fraîches et charcuterie pour les adhérents localisés dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère ».

-Règlement intérieur de la centrale d'achat régionale « Breizh Achats »,

-Convention constitutive de la centrale d'achat régionale « Breizh Achats »,

-Délibération du conseil régional relative à la création de la centrale d'achat régionale « Breizh Achats ».

Donc, pour la cuisine centrale, ce type d'adhésion est intéressant, parce que quand on regarde les documents constitutifs de cette centrale d'achats, il y a différents éléments qui sont intéressants, en particulier dans leurs exposés préalables. La Région qui, comme chacun le sait, est très impliquée dans le développement de l'agriculture locale, pointe que ce groupement est fait pour mettre en place une stratégie d'achats de produits locaux de qualité, que d'autre part, ils procéderont également à un aboutissement qui sera suffisamment juste pour permettre la candidature de producteurs locaux et qu'ils seront évidemment aussi garants de la qualité des produits qui seront proposés. Donc, pour la ville de Concarneau, c'est aussi une belle opportunité justement pour pouvoir s'approvisionner dans encore meilleures conditions. C'est la raison aussi pour laquelle nous avons fait le choix de proposer cette adhésion à cette centrale d'achats régionale.

M Marc BIGOT :

Merci Eric pour ces précisions, y a-t-il néanmoins des questions ? Oui Fanch Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui très bien si c'est de la production locale, déjà pour vous local c'est où, c'est quand, c'est la France ? Etc... Et deuxième remarque, il n'y a aucune coche sur les viandes bio.

M Marc BIGOT :

Eric s'il te plaît.

M Eric MALLEJACQ :

Alors le local, au sens de la Région, c'est régional, c'est-à-dire que c'est le périmètre qui est pointé par la Région, c'est ce qui est quand même intéressant dans le cas présent. Effectivement, il n'y a pas de viande bio pour deux raisons.

La raison, c'est le prix très certainement, on sait qu'une viande bio a un prix qui peut être quand même plus important qu'une viande faite de manière plus traditionnelle. Et d'autre part également, on a eu sur des tentatives, d'utilisation de viande bio, des problèmes organoleptiques, avec des viandes qui étaient un peu trop dures et qui étaient mal consommées par les enfants, pour cette raison-là on a fait le choix de ne pas utiliser de viande bio. En revanche, dans les différents produits qui sont listés justement dans ce marché, il y a, je cite, des viandes de bœuf à haute valeur nutritionnelle, idem pour le porc, etc... Donc, il y a des labels qui sont connus et reconnus pour leur qualité à la fois de production et de la qualité organoleptique, qui va leur permettre une consommation optimale par les enfants.

M Marc BIGOT :

Merci Eric. Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Vous savez qu'il y a des viandes bio qui ne sont pas dures, on peut trouver quand même des choses dans le bio qui sont bonnes. Après, au dernier conseil municipal, vous nous disiez que depuis plusieurs années nous travaillons également pour améliorer, diversifier les denrées que nous proposons pour nos services, à la fois pour les enfants et pour les portages de repas en augmentant progressivement la quantité de bio, et en travaillant aussi, en favorisant, autant que faire se peut, les marchés permettant la production locale. Pour la production locale ok, mais pour la progression quantité bio, on ne la voit pas là en fait. Et puis, si on regarde, puisque du coup comme vous je vous avais demandé l'augmentation en bio, combien ça faisait, j'ai regardé les repas de la cantine directement. Sur les 20 repas du mois de juin par exemple, on a 3 entrées bio, 11 desserts bio, 5 accompagnements bio, deux fois le riz, une fois la semoule, un mélange de céréales, petits pois, un plat complet bio qui était une omelette, et un seul plat de poisson qui provenait de la criée de Concarneau. Les autres poissons ne venaient pas de la criée de Concarneau, donc c'est dommage.

M Eric MALLEJACQ :

Alors, je vais répondre à votre question concernant le bio, j'ai fait demander de manière précise les chiffres, idem d'ailleurs pour le local, des utilisations qui ont été faites sur les dernières années. Donc, on arrive pour le bio pour 2022 à 20,84 %, je vous rappelle que les objectifs EGalim sont de 20 %. En 2023, on a eu une diminution qui s'explique par plusieurs raisons, vous n'ignorez pas qu'en 2023, on était dans un contexte d'incertitudes liées à l'inflation des denrées alimentaires, inflation qui n'a d'ailleurs pas complètement pris fin, et c'est la raison pour laquelle il a été choisi par la cuisine centrale d'être prudent et de limiter ponctuellement, je dis bien ponctuellement les achats en bio pour des raisons d'équilibres financiers.

Au niveau du local, même chose, on a eu cette diminution et là elle s'explique d'une autre façon, par le fait que l'on a eu des difficultés, les fournisseurs ont eu du mal à nous approvisionner, à la fois en termes de quantité et en termes de prix par rapport à ce qui était déterminé dans le marché, toujours pareil à cause de ce contexte inflationniste. En revanche, depuis le début de l'année, on est à presque 22 % de bio et on dépasse les 50 % en local. A titre de comparaison, pour que ça parle à tout le monde, il y a des statistiques qui sont faites, par rapport à la loi EGalim et au respect en tout cas des critères qui sont édictés par la loi EGalim.

En Bretagne, il y a eu des études qui ont été faites, en tout cas un recensement qui a été fait au niveau des différentes cuisines, le panel représentait presque 1 900 cantines, ce qui n'est pas rien, pour lesquelles on arrivait à une moyenne de 12 % de bio et de 25 % de local. Nous on est à 22 % et 51 %, alors certes on peut faire mieux, je dirais que l'on n'est pas les pires, et ce d'autant plus qu'il est cité également dans ce texte là que la Bretagne est une région qui est relativement bonne élève dans le respect de la loi EGalim et nous on n'est pas les pires de cette classe qui n'est déjà pas si mauvaise. Donc, je pense que certes encore une fois ce n'est pas parfait, bien sûr, ça s'explique, en tout cas ça s'est expliqué sans difficultés pour l'année 2023 vu le contexte, sachez malgré tout que le travail est fait pour que l'on puisse encore améliorer ce que l'on fait déjà maintenant.

M Marc BIGOT :

Merci pour toutes ces précisions Eric, je pense que dans la discussion c'est important les chiffres que tu as pu nous apporter. Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui, merci pour ces précisions, donc 22 % sur votre politique du mieux manger dans nos écoles et avec une cuisine entièrement bio et locale, vous l'arrêtez à 22 % c'est bien, c'est pas mal.

M Marc BIGOT :

Non ce n'est pas ça, ce n'est pas du tout ce qu'il a dit, enfin je ne pense pas que mon collègue ait dit ça, mais bon, on va arrêter là, mais au contraire on voit une évolution.

M Eric MALLEJACQ :

Je peux répondre ?

M Marc BIGOT :

Oui bien sûr Eric.

M Eric MALLEJACQ :

Je peux quand même juste dire, je n'ai jamais dit et vous me prêtez des propos que je n'ai jamais sorti, que l'on s'arrêterait là, et encore je n'ai pas inclus dans les 21,70 % le poisson local que l'on achète qui lui par définition doit être relativement bio, j'imagine, ce qui nous ferait monter quasiment à 24 %.

M Marc BIGOT :

Très bien, Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, juste un petit point sur la viande bio que les enfants n'aiment pas parce qu'elle est un peu plus ferme que l'autre, je pense que l'école, le rôle, notamment la partie alimentation, c'est une éducation aussi. Moi, je me souviens avoir eu une réflexion de l'enfant d'amis nous disant après qu'on lui ait servi un poulet fermier élevé chez des gens que l'on connaissait très bien, à chair ferme, qu'il préférerait le poulet de la fameuse marque dont on ne lit pas le logo de façon distincte. Je pense que c'est aussi une éducation effectivement, de même que pour la population par exemple, la viande de veau bio reste très rose et que souvent on est habitués à manger de la viande bio blanche. Donc, il y a effectivement toute une éducation à faire et je pense que c'est important, et pour la viande notamment, c'est particulièrement important dans l'éducation parce qu'aujourd'hui, ça va quand même très loin, des dentistes sont amenés à constater des modifications sur les implantations dentaires des enfants, notamment liées aux problèmes d'alimentation des enfants et au fait que les enfants sont de moins en moins amenés à déchiqueter et mâcher. Et c'est un vrai problème, donc l'école a aussi un rôle à jouer là-dessus.

M Eric MALLEJACQ :

Je partage complètement, l'école, en tout cas la restauration collective, a son rôle à jouer, et on le fait d'ailleurs, en diversifiant les produits, etc... Après, l'école non plus ne peut pas tout faire, et là en l'occurrence on a aussi des contraintes qui sont celles de la restauration collective qui sont des contraintes liées à un contexte inflationniste, que l'on ne peut pas nier non plus. Donc, voilà mais effectivement je suis d'accord avec vous, il y a ce rôle à jouer et croyez bien que l'on joue parfaitement ce rôle, on pourrait là aussi faire mieux je suis d'accord.

M Marc BIGOT :

Pour revenir au conseil municipal des enfants, les discussions que l'on peut avoir sur le sujet chaque trimestre, sont toutes aussi intéressantes les unes que les autres. D'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR

6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

M Marc BIGOT :

Monique Capitaine, une décision modificative concernant le CAC cette fois.

Mme Monique CAPITAINE :

Oui, merci Monsieur Le Maire. La présente DM n°1 est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de +0,00 € et en section d'investissement à la somme de +0,00 €.

ANNÉE 2024 - DM n° 1				
CM du 02 juillet 2024				
CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM
	Art. / Ss-fct / SG			
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 351 008,00	0,00	1 351 008,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
	Art. / Ss-fct / SG			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 351 008,00	0,00	1 351 008,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
	Art. / Ss-fct / SG			
Chapitre 20 - "Immobilisations incorporelles" - 33 658,28				
Batiments				
Prévision diagnostic structurel	2031 / 31601 / 01190201 / 23PC	375 000,00	-33 658,28	341 341,72
Chapitre 23 - "Immobilisations en cours" 33 658,28				
Batiments				
Cloisons et plafonds du local réserve	2313 / 31601 / 01190201 / 15RC	0,00	33 658,28	33 658,28
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		879 432,02	0,00	879 432,02
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
	Art. / Ss-fct / SG			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		879 432,02	0,00	879 432,02

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du centre des arts et de la culture.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Des questions, des commentaires ? Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Je profite de la délibération pour poser une question, je voudrais savoir quand est-ce que l'on pourrait avoir la communication du diagnostic qui a été fait sur le CAC.

M Thierry LE CORRE :

Le diagnostic nous sera rendu en septembre.

M Gilles HUARD :

Inaudible, micro non allumé.

M Thierry LE CORRE :

Bien sûr, on fera une communication en toute transparence du diagnostic qui nous sera rendu.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. Y a-t-il sur ce projet de délibération de décision modificative, des avis contraires ?

Des abstentions ?

C'est noté ? Très bien, merci.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

18	Finances : Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées à CCA (CLECT du 21 mai 2024) – Mise à jour de l’attribution de compensation du transfert de la compétence collecte des ordures ménagères et partage de l’IFER éolien et photovoltaïque
----	--

M Marc BIGOT :

La prochaine délibération, donc le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées, la CLECT, mise à jour de l’attribution de compensation du transfert de la compétence collecte des ordures ménagères et partage de l’IFER éolien et photovoltaïque, c’est Monique Capitaine qui nous présente ce point également.

Mme Monique CAPITAINE :

Donc, une Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est tenue le 21 mai 2024 pour évaluer :

- La mise à jour de l’attribution de compensation concernant le transfert de la compétence collecte des ordures ménagères
- Le partage de l’Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) éolien et photovoltaïque.

Concernant le transfert de la compétence collecte des ordures ménagères, la CLECT a souhaité neutraliser le coût de ce transfert : l’excédent généré par certaines communes à l’époque, dont la Ville de Concarneau, n’ayant plus de sens aujourd’hui compte tenu de l’évolution des coûts depuis le transfert en 2003.

Pour le partage de l’IFER éolien et photovoltaïque, la CLECT a souhaité aux règles de répartition entre commune et EPCI afin de rendre plus incitatif pour les communes les projets d’installations éoliennes ou photovoltaïques. Lors de la CLECT du 21 mai, il a été retenu à l’unanimité des membres présents (15 votants, 15 favorables) la diminution des attributions de compensation de la Ville de Concarneau pour un montant de 102 593 € au titre de la neutralisation du transfert de la compétence collecte des déchets. La ville de Concarneau n’est aujourd’hui pas concernée par le partage du produit d’IFER éolien et photovoltaïque.

ANNEXE : Rapport de la CLECT du 21 mai 2024 – transmis uniquement par mail

Vu l’avis favorable de la commission Moyen généraux du 20 juin 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D’approuver le rapport de la Commission locale des charges transférées du 21 mai 2024.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Des questions ? Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

On en profite, est-ce que l’on pourrait avoir, lors des prochains conseils municipaux, un point sur les énergies renouvelables sur Concarneau, vos projets, ce que vous envisagez de faire, etc... sur les bâtiments publics, etc... ?

M Marc BIGOT :

Je ne sais pas pour le prochain conseil ou pour au moins une commission à venir, oui il peut y avoir un point sur les pistes qui sont, plus que des réflexions, engagées avec des fournisseurs, oui bien sûr. Il y a des questions autrement ? Il n’y en a pas.

Donc, sur ce projet, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR
(M BESOMBES s’étant absenté au moment du vote)***

19	Commande publique : Signature d'un avenant au marché n°2023-44 conclu avec le groupement DIAC LOCATION/ASCORIA pour les prestations de Location Longue Durée et d'Entretien de véhicules neufs pour la ville de Concarneau et son CCAS – Lot n°1 : « Location de Longue Durée et Entretien de véhicules légers de type ludospace à moteur thermique
----	--

M Marc BIGOT :

Point suivant, un avenant au marché qui concerne cette fois la location de véhicules, Monique.

Mme Monique CAPITAINE :

Donc, concernant le marché des prestations de Location Longue Durée et d'Entretien de véhicules neufs pour la Ville de Concarneau et son CCAS – Lot n°1 : « Location de Longue Durée et Entretien de véhicules légers de type ludospace à moteur thermique avait été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2023 au groupement d'entreprises DIAC LOCATION / ASCORIA.

Pour ce marché n°2023-44 d'une durée totale de 60 mois, notifié le 5 décembre 2023 (la livraison des véhicules ayant lieu en janvier 2024), la commission avait retenu la proposition du groupement DIAC LOCATION / ASCORIA pour les montants forfaitaires suivants (location sur 60 mois) :

- Pour la Ville de Concarneau (8 véhicules) : 108 023 € HT ;
- Pour le CCAS de Concarneau (4 véhicules) : 66 351 € HT ;
- Montant total du marché (12 véhicules) : 174 374 € HT.

L'avenant n°1 est proposé pour la prise en compte d'un nouveau véhicule de type VL Twingo (véhicule pool « direction générale des services/élus » mutualisé pour les agents de la ville de Concarneau).

Le coût de location mensuel pour ce véhicule supplémentaire est de 222,86 € HT.

Le nouveau véhicule devant être livré le 1^{er} août 2024, le montant de l'avenant est calculé pour 53 mois de location, soit 11 811,58 € HT / 14 173,90 € TTC.

Le montant total du marché, après avenant n°1, serait donc le suivant pour 60 mois et 13 véhicules :

Montant initial : 174 374 € HT / 209 248,80 € TTC ;

Montant après avenant n°1 : 186 185,58 € HT / 223 422,70 € TTC. Soit une augmentation de 6,77% par rapport au montant initial.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 juin 2024 a approuvé la passation de cet avenant n°1 avec wle groupement d'entreprises DIAC LOCATION / ASCORIA.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 et à le notifier au groupement d'entreprises DIAC LOCATION / ASCORIA DALKIA, après l'approbation prononcée par la Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2024.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Des questions ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Une question sur le fait qu'effectivement cette formule est finalement relativement onéreuse pour la commune quand même. Et puis, l'autre point c'est que comme ce véhicule va avoir une utilisation mutualisée, je pense que ce serait bien d'avoir un bilan au bout d'un an d'utilisation si c'est possible.

M Marc BIGOT :

C'est plus un commentaire avant la question, la politique actuelle c'est effectivement de mutualiser au mieux l'ensemble des véhicules, là-dessus je vous rassure. Il y a d'autres interventions sur le sujet ?

Bien, sur cet avenant, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

20	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire : mandatement au CDG29 pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance
----	---

M Marc BIGOT :

On va passer aux ressources humaines, Philippe Hennion va nous présenter plusieurs points, le premier relatif à la protection sociale complémentaire, Philippe s'il te plaît.

M Philippe HENNION :

Merci Monsieur le Maire, je ne vais pas tout vous lire.

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique. La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation financière :

- au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 7 €, alors sachez qu'au niveau de la collectivité de Concarneau, nous cotisons selon les catégories d'agents, à 13, 14 ou 15 € par mois.
- au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé avec un montant minimum de 15 €, 15 € que nous atteindrons bien en 2026, actuellement nous sommes déjà à 10 € en 2024, 13 € en 2025, 15 € en 2026.

Cette participation peut intervenir soit :

- au titre de contrats et règlements labellisés dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un contrat ou une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment :

- La généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.
- La contribution à hauteur de 50% minimum par l'employeur de la cotisation payée par ses agents.
- Un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur sous réserve de la transposition normative de cet accord.

Il est précisé que le Centre de gestion propose aux collectivités depuis le 1^{er} janvier 2012 la possibilité d'adhérer à une convention de participation en matière de prévoyance laquelle arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère a fait le choix d'initier le dialogue social, et ce conformément à l'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de gestion pour mener cette négociation.

A l'issue de cette procédure de consultation, la Ville conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire et l'article L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère en date du 28 septembre 2023 approuvant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la convention de participation pour le risque prévoyance ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion du Finistère afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 juin 2024,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 25 juin 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De mandater le Centre de gestion du Finistère pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance,
- De s'engager à communiquer au Centre de gestion du Finistère les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause.

C'est ce que nous avons fait en 2019.

M Marc BIGOT :

Bien, donc pour ce travail, avec le CDG 29, sur ce projet de délibération, cette approche, y a-t-il des commentaires ?

Des questions ? Il n'y en a pas.

Donc, sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR
(M LE GAILLARD s'étant absenté au moment du vote)***

M Marc BIGOT :

La modification du tableau des emplois, cette fois, Philippe s'il te plaît.

M Philippe HENNION :

Merci. Des modifications du tableau des emplois sont nécessaires :

- Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été présentée sur le recalibrage du poste de cuisinier de la Maison de la Petite Enfance, après avis favorable du CST du 19 mars 2024. Cependant, il a été constaté une erreur de rédaction concernant les grades ouverts pour ce poste. Il est donc proposé de repreciser qu'il a été décidé supprimer le poste de responsable de cuisine de la Maison de la Petite enfance (Adjoint technique à Adjoint technique ppal de 1^{ère} classe) et de créer un poste de responsable de cuisine de la maison de la petite enfance (Adjoint technique à Agent de maitrise principal).
- Le poste de responsable Citoyenneté et démocratie participative est calibré sur la filière administrative et technique, mais en ce qui concerne la filière technique, le poste n'est pas calibré jusqu'en catégorie (alors qu'il est calibré jusqu'à attaché territorial (catégorie A filière administrative)).
- Il apparait donc nécessaire de revoir ce calibrage et d'ouvrir le poste jusqu'au grade d'ingénieur (correspond à la catégorie A de la filière technique). Il est précisé par ailleurs que ce recalibrage permettra la nomination de l'agent occupant le poste qui est inscrit sur la liste d'aptitude Ingénieur suite à la promotion interne. Il est donc proposé de supprimer le poste de responsable citoyenneté et démocratie locale (rédacteur/technicien à attaché) et de créer un poste de responsable citoyenneté et démocratie locale (rédacteur/technicien à attaché/Ingénieur)
- Le poste de Responsable adjointe du service Commerce Tourisme sera vacant suite à une mutation. Dans le cadre du recrutement qui a été engagé, le candidat retenu est sur le grade agent de maitrise (filière technique). Actuellement, le poste est calibré au tableau des emplois uniquement sur la filière administrative. Il convient donc d'ouvrir le poste à la filière technique. Il est donc proposé de supprimer le poste de responsable adjoint du service Commerce Tourisme, calibré du grade d'adjoint administratif à rédacteur principal de 1^{ère} classe, catégorie C/B, filière administrative et de créer un poste de responsable adjoint du service Commerce Tourisme, calibré du grade adjoint administratif/adjoint technique à rédacteur principal de 1^{ère} classe/technicien principal de 1^{ère} classe, catégorie C/B, filière administrative et technique.

Vu les avis favorables de la commission Moyens généraux du 16 mai 2024 et du Comité social territorial du 25 juin 2024, il est proposé de procéder aux modifications que je viens de vous citer.

M Marc BIGOT :

Merci Philippe. Des questions, des commentaires ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui merci monsieur le Maire. Le précédent conseil municipal, on a eu aussi des recrutements sur certains postes, donc là on a des modifications, qui vont sans doute un peu dans le bon sens. Ce serait bien que l'on dispose d'une mise à jour du tableau des effectifs et par ailleurs, je demande et redemande, nous redemandons à disposer du bilan social qui aurait dû être donné avec le tableau des effectifs lors du vote du budget.

M Philippe HENNION :

Je vous remercie de votre propos comme quoi ces actions vont dans le bon sens. Au niveau du bilan social, maintenant ça n'existe plus, ça a été transformé en RSU, le Rapport Social Unique qui est présenté, et au CST, et à la commission moyens généraux, ce qui a été fait ce dernier mois. Donc, vous ne l'aurez pas tel que vous le souhaitez.

M Marc BIGOT :

D'autres questions, d'autres commentaires ? Il n'y en a pas.

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR
(M LE GAILLARD s'étant absenté au moment du vote)***

M Marc BIGOT :

Le point suivant, donc deux décisions que j'ai pu prendre, des questions, des commentaires, il n'y en a pas. Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2024-26	Direction de l'action culturelle	Stéphanie Lavoué, artiste photographe	Convention de dépôt d'œuvres de l'exposition « Vivre par monts et par mers »	1 an	22/05/24	22/05/25	-
2024-27	Service patrimoine	Monsieur Germain LE MERDY, Studio Le Merdy	Contrat de cession de droit d'auteur sur la photo « PLA-078, le Vachic du Passage », le service patrimoine s'engage à n'en faire qu'un tirage unique	5 mois	Juillet 2024	Novembre 2024	120 € TTC (à destination de l'exposition « De rives en rives, l'histoire capturée du bac du passage »)

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Présentation et vote du protocole transactionnel à huis clos

La séance est levée à 22H50.